

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 novembre 2016

Procès-verbal

Version intégrale



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU VENDREDI 25 NOVEMBRE 2016

QORUM N° 1 : DE LA DELIBERATION DE LA N° 1
A LA DELIBERATION N° 12

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le VINGT CINQ NOVEMBRE,

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Député-maire de la ville de Hyères les Palmiers

ETAIENT PRESENTS : Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame BERNARDINI, Madame MARINO, Madame PORTUESE, Monsieur DALMAS, Madame MAI, Madame AUDIBERT, Madame RITONDALE, Monsieur OZENDA, Monsieur DESERVETAZ, Monsieur GELY, Madame MONFORT, Monsieur BANES, Madame TORNATO, Madame CHAMBOURLIER, Madame PEBEREL, Monsieur BACCI, Madame PARENT, Monsieur CUNEO, Madame LOISEAU, Monsieur CORNILEAU, Madame MONTENAY, Monsieur THIEBAUD, Madame LUCIANI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame GALLART, Madame DECUGIS, Monsieur BROSSARD, Madame TROPINI, Monsieur KBAIER, Madame ANFONSI, Monsieur DONZEL, Monsieur FALLOT, Madame COLLIN, Monsieur COLLET, Monsieur SEEMULLER, Madame DEL PERUGIA.

ABSENTS :

Madame Chantal CICOLETTA.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur DI RUSSO (pouvoir à Monsieur Jean-Pierre GIRAN)

Monsieur POLITI (pouvoir à Madame Karine TROPINI)

Monsieur PELLEGRINO (pouvoir à Madame Danièle ANFONSI)

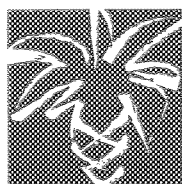
Monsieur FELTEN (pouvoir à Monsieur Patrice FALLOT)

Monsieur EYNARD-TOMATIS (pouvoir à Madame Marie-Laure COLLIN)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 18 NOVEMBRE 2016

Lecture a été donnée de ce qui suit :



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

Séance du Conseil Municipal du 25 novembre 2016

SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2016.....	3
AFFAIRE N° 1 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau des effectifs permanents.....	4
AFFAIRE N° 2 - DIRECTION des RESSOURCES HUMAINES - Attribution de l'indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants	4
AFFAIRE N° 3 - ÉVÉNEMENTIEL - Casino des Palmiers - Saison artistique 2015/2016 de la ville d'Hyères. Avis du Conseil Municipal.....	5
AFFAIRE N° 4 - TOURISME- Transfert de la compétence « promotion du tourisme » à TPM - Dissolution de l'EPIC tourisme d'Hyères.....	6
AFFAIRE N° 5 - TOURISME- Transfert de compétence « promotion du tourisme » - Évaluation des nouvelles charges transférées à la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée	6
AFFAIRE N° 6 - DECHETS – Transfert de compétence « Collecte des déchets ménagers et assimilés » - Évaluation des nouvelles charges transférées à la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée.....	15
AFFAIRE N° 7 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Concession de Service Public - Avenant n°7 à la convention et au cahier des charges du parc Gambetta en date du 16 décembre 1972 - Prorogation de la convention	21
AFFAIRE N° 8 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Concession de Service Public - Avenant n°4 à la convention pour la construction et l'exploitation du parc souterrain Clemenceau en date du 30 mai 1985 - Prorogation de la convention.....	21

AFFAIRE N° 9 - COMMANDE PUBLIQUE - BATIMENTS - Travaux d'électricité pour la maintenance et travaux neufs dans différents bâtiments communaux - Accord-cadre à bons de commande - Années 2017 à 2020 - Mise en appel d'offres ouvert	24
AFFAIRE N° 10 - DIRECTION PRÉVENTION ET SÉCURITÉ - Politique de la Ville - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Amitié Massillon	24
AFFAIRE N° 11 - DIRECTION PRÉVENTION ET SÉCURITÉ - Politique de la Ville - Présentation du rapport délibératif 2015 du Contrat de Ville TPM	26
AFFAIRE N° 12 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Délégations de Service Public - Présentation des rapports annuels 2015 à l'autorité délégante	30
QUESTIONS ORALES.....	35
QUESTIONS D'ACTUALITÉ.....	40

(La séance est ouverte à 8 h 30, par Monsieur Jean-Pierre GIRAN, député-maire d'Hyères-les-Palmiers.)

M. LE DEPUTE-MAIRE : Mes chers collègues, la séance est ouverte. Je demande à Monsieur Michel GONZALEZ, Directeur Général des Services, de procéder à l'appel.

(Monsieur GONZALEZ procède à l'appel nominal.)

M. LE DEPUTE-MAIRE : Merci. Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer. Je propose que Madame Julie LUCIANI soit notre secrétaire de séance, si elle accepte et si elle est élue.

Pas d'opposition ? Elle est donc désignée.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2016

M. LE DEPUTE-MAIRE : Y a-t-il des observations ?

Mme COLLIN : Monsieur le Maire, avant d'approuver le procès-verbal du dernier Conseil municipal, je voudrais revenir sur votre réaction à l'une de mes interventions.

J'ai effectivement dit que votre famille politique avait voté la loi ALUR, ce qui n'est qu'une petite méprise puisqu'en réalité, elle a voté la loi SRU et la loi DALO, aggravées par la loi ALUR des socialistes.

Toutefois, ceci me donne surtout l'occasion de pointer votre fâcheuse habitude d'exprimer les sentiments qui vous animent à l'égard du Front National, par l'entremise de ses élus, par l'insulte ou le mépris.

Le mot « débile », pour ne citer que cela, est-il digne du langage que doit tenir un député-maire ?

Pour ma part, je sais me contrôler et conclurai mon propos en citant André Gide qui a fort bien analysé que « *La hauteur de l'orgueil se mesure à la profondeur du mépris* » et je vous demande, Monsieur le maire, à l'avenir, de tenir des propos plus respectueux. Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je n'ai pas entendu ce que vous avez dit, mais ce sera donc mis à l'ordre du jour.

Y a-t-il d'autres observations ? D'ailleurs, ce n'en était pas une, mais un commentaire. Pas d'opposition ?

**LE PROCÈS-VERBAL DU 28 OCTOBRE 2016 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
(44 VOIX)**

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous avons une question orale à laquelle il sera répondu en fin de séance et, après une brève interruption, des questions d'actualité.

AFFAIRE N° 1 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau des effectifs permanents

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il s'agit simplement d'un certain nombre d'ouvertures de postes afin de pouvoir nommer des personnes lorsqu'elles ont réussi à des concours.

Je voudrais vous indiquer que, par rapport à la fiche qui vous a été distribuée, un poste supplémentaire a été créé concernant un ingénieur en chef hors classe. Ces personnes sont déjà en fonction, mais peuvent changer de statut ; la seule embauche prévue concerne un attaché de conservation du patrimoine, notamment parce que Madame SCIALANO, qui occupe ces fonctions, doit partir à la retraite prochainement.

Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 2 - DIRECTION des RESSOURCES HUMAINES - Attribution de l'indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants

M. LE DEPUTE-MAIRE : Vous savez que les collectivités peuvent allouer des indemnités pour ces travaux difficiles, classés en trois catégories :

- des travaux présentant des risques d'accident corporel ou de lésion organique ;
- des travaux présentant des risques d'intoxication ou de contamination ;
- des travaux incommodes ou salissants.

Les taux sont ceux de l'arrêté ministériel du 30 août 2001.

Je vous demande donc d'approuver le fait que l'on puisse tenir compte de ces situations particulières dans le cadre des rémunérations versées à ces agents.

Mme DEL PERUGIA : Je voudrais juste avoir une précision. Les tarifs affichés nous paraissent dérisoires : cela va de 0,15 € à 1 €. S'agit-il d'un taux à l'heure, à la tâche, à la demi-journée ? Comment est-ce compté ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Ce sont des taux horaires.

Pas d'autres observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 3 - ÉVÉNEMENTIEL - Casino des Palmiers - Saison artistique 2015/2016 de la ville d'Hyères. Avis du Conseil Municipal.

Mme BERNARDINI : (*Lecture de la délibération.*)

C'est pour avis.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je trouve que le programme a été de qualité.

Madame DEL PERUGIA, pour revenir à votre question, c'est à peu près ce que j'ai dit, mais c'est d'une complexité que seule l'administration peut imaginer.

Je lis un exemple : un agent travaillant toute la journée dans un environnement bruyant percevra deux fois l'indemnité correspondante, soit 1,03 € multiplié par un taux de trois quarts, c'est-à-dire 1,80 € multiplié par deux demi-journées.

Tout cela pour dire que - je salue une classe de terminale qui a souhaité assister à cet exercice de démocratie - les voies de l'administration sont parfois impénétrables, mais nous appliquons les calculs et les textes.

Y a-t-il des observations sur le bilan de la saison artistique ?

Il est intéressant de noter que - je ne sais pas si cela a été dit - le taux de fréquentation a été très élevé pour la plupart des manifestations, ce qui est important pour nous.

Nous devons voter cette délibération. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 4 - TOURISME- Transfert de la compétence « promotion du tourisme » à TPM - Dissolution de l'EPIC tourisme d'Hyères

AFFAIRE N° 5 - TOURISME- Transfert de compétence « promotion du tourisme » - Évaluation des nouvelles charges transférées à la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée

M. DALMAS : La première délibération concerne la fin de l'EPIC Tourisme d'Hyères. Pour les jeunes, l'EPIC est l'Établissement public industriel et commercial qui était chargé de la promotion du tourisme à Hyères.

Cet EPIC avait été constitué en 2011, et je rappelle qu'à cette époque, nous avions un appareil « tourisme » assez dispersé. En effet, nous avions un office de tourisme en régie qui gérait une partie du dispositif, une autre partie était sous la forme d'un syndicat intercommunal ou d'une maison du tourisme pour certaines communes, nous avions un bureau d'information à Porquerolles qui vivait sa vie avec une gouvernance propre, etc. Bref ! Il s'agissait d'un appareil assez difficile à contrôler.

À ce moment-là, nous avons rassemblé l'ensemble de ce dispositif pour en faire une structure professionnelle destinée à promouvoir le tourisme à Hyères.

En six ans, le bilan est assez satisfaisant - sans en rajouter. Je vous rappelle que désormais, nous sommes un office de tourisme classé « première catégorie », c'est-à-dire ce qui se fait de mieux en termes de niveau de compétence et de savoir-faire. Nous avons obtenu l'ensemble des certifications « qualité » qui nous met au niveau que le tourisme hyérois méritait. Nous avons fait un effort assez important sur tout ce qui est lié au tourisme en numérique : maintenant, nous sommes parmi les offices de tourisme, en France, respectés sur ce terrain-là. Enfin, nous avons réussi à organiser une promotion internationale digne de ce nom, nécessaire pour poursuivre le développement hyérois.

Un autre sujet de satisfaction a été le rassemblement des professionnels. C'est probablement la raison pour laquelle les choses ont bien marché en matière de tourisme à Hyères : les professionnels du tourisme se sont reconnus à travers ce dispositif auquel ils participaient. Ils ont beaucoup travaillé, et c'est donc l'un des sujets de satisfaction.

Aujourd'hui, environ six ans après, on peut considérer que ce dispositif a bien travaillé et a donné satisfaction.

Compte tenu des modifications d'organisation, notamment du transfert de la compétence « tourisme » à la Communauté d'agglomération, un EPIC communautaire sera donc constitué, dès cet après-midi - cela a déjà été décidé en Conseil communautaire. Ce sera la transposition de ce que nous avons ici, mais à l'échelle des 12 communes de l'agglomération.

Tout naturellement, nous sommes donc amenés à dissoudre l'EPIC strictement hyérois, qui renaîtra sous une autre forme à l'intérieur d'un EPIC plus important, avec des pôles, etc. Le moment venu, Monsieur le Maire reviendra probablement sur tout cela.

Aujourd'hui, il vous est donc proposé de prendre acte de ces nouvelles dispositions et de décider de dissoudre l'EPIC hyérois au 31 décembre 2016. Ensuite, nous aurons encore quelques mois pour procéder à sa liquidation, à savoir faire le bilan définitif, payer les dernières factures et faire les derniers transferts, ce qui interviendra dans le courant de l'année 2017.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il faut insister sur le fait que, compte tenu de la création d'un EPIC communautaire, de la dissolution de l'EPIC local et des problèmes de transfert de personnel, une attention particulière a été portée afin qu'il y ait une continuité administrative. Bien entendu, supprimant l'un et créant l'autre, il ne fallait pas qu'à un moment, il y ait un vide juridique.

Mme COLLIN : Monsieur le Maire, vous nous aviez précisé que le transfert de la compétence « tourisme » à TPM, conformément à la possibilité offerte par la loi NOTRE concernant Hyères, n'était pas une obligation, mais une option que vous avez choisie. Vous ne pourrez donc pas nous accuser d'anti-républicanisme, comme au mois de septembre, si nous nous opposons à votre choix, puisque la loi ne vous y contraint pas.

Pour notre part, nous restons fidèles à nos convictions et précédentes déclarations en réaffirmant que le transfert de trop nombreuses compétences à une communauté d'agglomération telle que TPM est une politique qui nous apparaît suicidaire car elle entraînera, à court ou moyen terme, la perte de l'indépendance et de l'identité de notre commune.

J'en veux pour preuve l'accélération de ce mouvement qui éloigne toujours davantage les élus décisionnaires de leurs administrés : je veux parler de la Métropole. Là, question tourisme, que représentera Hyères ?

C'est pourquoi nous nous abstiendrons.

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, deux délibérations portent sur le même sujet, dont l'une pour clore l'office de tourisme, que je salue pour son travail remarquable. Comme vous l'avez dit, il s'agit d'un office de première catégorie qui a prouvé combien il était indispensable pour le développement de notre activité, qui est essentielle. Toutefois, bien entendu, tout de suite se posera la question de savoir quel est l'outil dont la collectivité disposera pour faire face à cet enjeu.

Aujourd'hui, dans les discussions que vous avez eues pour la mise en place de la Métropole, quelles sont les garanties, tant en ce qui concerne le personnel que la gouvernance ou les actions ?

Je souhaiterais donc que nous puissions avoir le même débat. Votons-nous ce premier point et ouvrons-nous le débat sur l'avenir des moyens touristiques pour Hyères dans la Métropole ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est la raison pour laquelle j'ai lié les deux délibérations. On peut tout à fait exposer la seconde, il n'y a pas de problème.

M. SEEMULLER : Donc, nous votons cela et reprenons le débat dans une seconde ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous commenterons la seconde, puis nous ferons deux votes distincts puisque, administrativement, il les faut.

M. DONZEL : Monsieur le Maire, pourriez-vous nous expliquer la définition de cet acronyme « CLECT » ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est une commission qui permet d'évaluer les transferts de charges lors d'un transfert de compétence.

M. DALMAS : Appelons les choses par leur nom : la CLECT est la Commission locale d'évaluation des charges transférées. Lorsqu'une compétence est remontée au niveau communautaire, cette commission est appelée à évaluer son impact financier et qui paiera quoi.

Je vous rappelle comment tout cela fonctionne. Lorsque des communes se constituent en communauté d'agglomération, en EPIC, ce qui était notre cas il y a une douzaine d'années, la ressource fiscale perçue par les communes, qui était la taxe professionnelle à l'époque, est remontée à la communauté d'agglomération. Celle que la commune d'Hyères percevait a donc été remontée à la Communauté d'agglomération. En contrepartie, cette dernière a retourné aux communes un montant qui s'appelle « l'attribution de compensation » pour pallier à la perte de cette ressource transférée. Ce montant a été gelé au moment où l'on a constitué la Communauté d'agglomération.

Ensuite, chaque fois qu'une compétence est remontée au niveau communautaire, on évalue ce que cela représente en termes de charges et on vient déduire de l'attribution de compensation le montant correspondant aux charges qui ne sont plus du ressort de la commune, mais de la communauté d'agglomération. C'est un mécanisme simple : à chaque fois, ce montant se voit amputé des charges transférées, d'où le nom de Commission locale d'évaluation des charges transférées.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Amputé ou augmenté, selon les cas.

M. DALMAS : Effectivement.

Pour la partie « tourisme », la CLECT a procédé à l'évaluation des charges et des produits transférés. Il s'agit des charges de personnel, de fonctionnement, d'informatique, etc., et les produits sont la taxe de séjour. On fait le bilan de ces différentes choses, et le solde vient en déduction de l'attribution de compensation versée aux communes. C'est le cas de la plupart des communes qui seront dans cet EPIC Tourisme : elles voient le montant de leur attribution de compensation réduit du montant correspondant aux charges transférées à la communauté d'agglomération.

Il y a une exception pour Hyères, ce dont nous sommes contents : en réalité, le tourisme n'était pas une charge pour Hyères, puisque nous sommes la seule commune pour laquelle la Commission locale d'évaluation des charges a admis qu'il ne fallait pas réduire le montant attribué à Hyères, mais l'augmenter. En effet, l'office de tourisme participait au financement de certaines manifestations, notamment d'animation, ce qui ne constituait pas une charge pour la commune, mais une participation.

C'est la raison pour laquelle notre transfert de charges se traduira par une augmentation de l'attribution de compensation de 16 857,96 €.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je reviens sur ce point, puisque notre collègue Jean DONZEL, en cœur avec moi, avait souhaité que les choses soient clarifiées. J'ai donc fait distribuer un tableau plus clair, concernant les ordures ménagères et le tourisme, qui montre quel est le solde net reversé à la commune.

Je voudrais rappeler les conditions de ce choix, notamment en réponse à Madame COLLIN. Effectivement, notamment par un article de la loi Montagne, les EPIC locaux avaient la possibilité de demeurer EPIC et de ne pas entrer dans la logique de la loi NOTRe. Dans le cadre de TPM, il y avait deux à trois EPIC existants : tout le monde a fait le choix de la complémentarité et de la communauté. Pour Hyères, il aurait été possible de faire un choix isolé, mais je pense que cela aurait été coûteux en termes d'image, ainsi qu'en termes de conception de la politique parce que je crois qu'il y a une tendance naturelle à la complémentarité et à la solidarité, et non pas à l'isolement.

Néanmoins, il était tout à fait fondamental que, dans le cadre de ce transfert, nous gardions notre identité et que le label Hyères soit très clairement affirmé, les moyens sanctuarisés et le pouvoir d'influence concrétisé.

Pour moi, l'essentiel de la négociation a donc été que la totalité des ressources obtenues par Hyères en matière de tourisme, au niveau de la taxe de séjour, soit sanctuarisée et conservée à la ville d'Hyères. Cela a été obtenu et, vous le constatez, nous avons même 16 857 € de plus puisqu'il y avait ce petit écart dû à la contribution à la politique d'animation touristique.

De ce point de vue, l'EPIC communautaire constituera donc une boîte aux lettres qui recevra juridiquement la taxe de séjour et qui la reversera immédiatement à l'office de tourisme hyérois, au pôle hyérois.

J'avais indiqué une deuxième obligation : il fallait que la commune d'Hyères soit représentée dans le conseil d'administration de l'EPIC conformément à son poids. En effet, la taxe de séjour hyéroise, qui est un peu l'expression du poids touristique d'Hyères dans la communauté, représente environ 60 % du total des taxes de séjour, même si certaines communes ne l'avaient pas instaurée. Cela a été réalisé puisque nous sommes très largement les plus nombreux dans le conseil d'administration du futur EPIC : la totalité des élus communautaires de la ville sont présents, qu'ils soient de la majorité ou de la minorité, ainsi que neuf ou dix de nos professionnels. Cela fait qu'au total, il y a 19 personnes sur 51. Cela est très important et montre le poids de la ville d'Hyères. D'ailleurs, c'est un peu emblématique : à chaque fois, on peut répéter qu'à Hyères, nous sommes les meilleurs, mais si c'est traduit dans les actes, cela a une démonstration plus affirmée.

Puis il y a le reste - j'avais tenté de le faire dans la commission Tourisme de TPM, mais c'était extrêmement difficile, compte tenu du contexte : je pense que des politiques transversales sont absolument indispensables, sans nuire à l'identité locale. Dans l'EPIC, nous avons donc défini trois pôles territoriaux :

- un pôle Ouest Var autour de Six-Fours, la Seyne et Ollioules qui se sont regroupées ;
- un pôle Toulon avec Toulon, La Valette et Le Revest ;
- un pôle Hyères auquel La Crau, Carqueiranne, Le Pradet et La Garde ont souhaité adhérer.

D'ailleurs, quand vous voyez que, dans la répartition, il y a davantage de communes autour du pôle hyérois, cela montre la reconnaissance implicite. En effet, des villes comme Le Pradet ou La Garde auraient pu choisir Toulon, mais elles ont choisi Hyères.

Cela permettra deux choses. D'abord, au niveau de l'EPIC communautaire, cela permettra, par exemple, pour des montants limités et des moyens abondés par TPM qui ne seront pas des amputations des taxes de séjour, c'est-à-dire des moyens supplémentaires, de définir une politique de circuits des plages, des îles - il ne faut pas oublier les Embiez et le Brusco -, du vin et de circuits architecturaux et patrimoniaux. Toutes ces politiques transversales, qui permettent que l'on regarde un peu plus loin que les frontières varoises et d'affirmer une identité, pourront être développées. Cela me paraît intéressant.

De la même façon, au niveau du pôle - vous connaissez les liens filiaux qui existent entre les villes d'Hyères, La Crau et Carqueiranne, auxquelles on peut ajouter La Garde et Le Pradet -, cela permettra de réfléchir au-delà de la politique, j'allais dire « égoïste », en tout cas identitaire de la Ville d'Hyères - et je tiens beaucoup à ce label - et là aussi, d'imaginer parfois une transversalité, de façon marginale, mais nous le déciderons puisque le pôle territorial sera hyérois en très grande majorité et dirigé par un Hyérois. Par exemple, à un moment, si l'on veut faire la promotion de la fleur, qui est un beau produit touristique, il sera intéressant de le faire avec Carqueiranne et La Crau. Si l'on veut faire la promotion des zones humides un peu particulières, il est vrai que la zone du Plan à La Garde sera intéressante à ajouter à nos zones hyéroises.

Tout cela sera décidé par nous, puisque je rappelle que nous serons très majoritaires dans le pôle, mais sera le petit delta d'une politique ouverte sur l'extérieur au lieu d'être autarcique.

Le deuxième avantage de l'EPIC communautaire, ce sont les économies d'échelle, les mutualisations. Vous comprenez bien que lorsqu'il s'agit de gérer le personnel, l'informatique, la paye, etc., il n'est pas inopportun - c'est tout de même l'évolution naturelle des choses - que cette politique soit ramenée à un échelon global pour chacune des villes ou chacun des pôles. Là, on peut espérer qu'il y aura des économies qui permettront, par induction, d'augmenter les moyens du tourisme de notre région, notamment du tourisme hyérois.

Voilà, Madame, ce n'est pas une perte d'identité ou des difficultés majeures, comme vous avez pu le dire, bien au contraire : il y a la reconnaissance du fait qu'Hyères est la capitale touristique de TPM et l'une des capitales touristiques du Var, il y a davantage de moyens pour Hyères grâce aux économies d'échelle et à la stratégie qui conduit TPM à abonder directement l'EPIC communautaire, au-delà des taxes de séjour, puis il y a le sentiment de solidarité qui, par les temps qui courent, ne me paraît pas être négatif.

J'ajoute que l'attention a porté jusqu'au fait que l'EPIC communautaire est l'EPIC TPM. Toutefois, ici, TPM ne signifie pas Toulon Provence Méditerranée, mais Tourisme Provence Méditerranée.

Madame COLLIN, vous avez raison de réagir physiquement, mais c'est plus qu'une nuance : bien entendu, il était exclu que ce soit l'EPIC Toulon Provence Méditerranée parce que cela aurait dissimulé une identité. Cependant, le fait d'avoir une ville d'Hyères conquérante à l'intérieur d'un EPIC Tourisme Provence Méditerranée me paraît pertinent. C'est le choix qui a été fait.

Mme COLLIN : Très bien, Monsieur le Maire. Là-dessus, on peut tout de même émettre des doutes sur l'EPIC Métropole.

M. LE DEPUTE-MAIRE : D'abord, comme nous vous l'avons indiqué la dernière fois, la Métropole est un processus qui ne se réalisera sans doute pas avant 2018 ou 2019. Toutefois, du point de vue du tourisme, cela ne change rien par rapport à la Communauté d'agglomération, à savoir que l'EPIC communautaire d'agglomération deviendra l'EPIC Métropole. Je ne vois donc pas l'effet que cela pourrait avoir, sauf que si la Métropole a davantage de moyens, elle pourra abonder plus que la Communauté d'agglomération, au niveau global.

M. SEEMULLER : Pour les élèves qui sont là - je trouve tout à fait intéressant d'avoir des témoins privilégiés puisqu'ils seront peut-être amenés à gérer la commune dans quelques années -, on parle bien du transfert des compétences de la Ville vers l'Agglomération. Il s'agit d'un transfert important.

Il y a tout de même un contexte qui est double et que vous connaissez bien. En premier lieu, il s'agit de la Métropole : dans les discussions que nous avons eues sur sa mise en place, on voit bien que c'est une tendance lourde ainsi qu'une opportunité ; il faut donc la saisir sur ce terrain-là.

En revanche, il y a des préoccupations qui vous feront peut-être sourire, mais pas nous : il s'agit de ce que nous avons entendu hier soir, à savoir les 100 milliards d'économies et les 500 000 fonctionnaires de moins, c'est-à-dire un contexte très lourd en ce qui concerne la gestion de collectivités locales. Nous y reviendrons, mais il faut avoir cela en tête.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Non, nous n'y reviendrons pas. Je ne sais pas si nous reviendrons sur les 500 000, selon la majorité, mais nous parlons ici des problèmes municipaux. Nous ne référons pas je ne sais quel débat, de quelque nature qu'il soit.

Puisque vous faites de la pédagogie, je retrouve ma casquette d'universitaire. Bien entendu, il y a une séparation des compétences : un Conseil municipal est fait pour étudier les problèmes locaux. Évidemment, je vois la loi NOTRe sous l'influence de la réglementation de la législation nationale, mais dans les débats, on ne confond pas les genres et on ne refait pas les débats nationaux. La loi s'impose à nous, quelle qu'elle soit et quelle que soit la majorité nationale. Cela ne nous empêche pas d'avoir nos convictions politiques, mais la Ville d'Hyères n'est pas le débat national. C'est ce que voulait dire Monsieur SEEMULLER.

M. SEEMULLER : Monsieur SEEMULLER s'exprime également directement.

Nous revenons sur ce sujet qui est extrêmement sérieux pour nous puisque 75 % des recettes de TPM sont hyéroises, soit 1,4 M€ sur 1,9 M€, alors que nous représentons 43 % des dépenses, soit 1,4 M€ sur 3,3 M€. Nous avons 3 millions de visiteurs : c'est donc un vecteur formidable en termes d'emploi et de rayonnement.

Le fait que cela rentre dans ce cadre de la Métropole est une bonne chose, car cela peut donner plus d'impact. Je suis d'accord avec vous là-dessus et sur la répartition des rôles en trois pôles ; nous en avons discuté, et cela nous paraît opportun.

En revanche, ce qui nous paraît plus discutable, c'est vraiment ce que l'on appellera « la gouvernance » : au-delà de ce que vous nous dites sur le fait que vous deviendrez le vice-président du tourisme et que 19 membres sur les 51 du conseil d'administration seront hyérois, ou en tout cas préoccupés par le développement d'Hyères, il s'agit de la Directrice générale de l'établissement public, c'est-à-dire celle qui sera à même de mettre en place. Sur ce terrain-là, en tant que vice-président et compte tenu de l'influence de la ville, avez-vous obtenu des garanties qui font que l'on n'ait pas un double pouvoir, un pouvoir politique premier et un pouvoir administratif derrière ?

On voit bien que dans la mise en place de l'Agglomération, et demain de la Métropole, le rapport entre l'administration et le politique sera majeur : soit on a un modèle administratif sous tutelle - en tout cas, j'observe que c'est aujourd'hui le cas dans la mise en place de l'Agglomération -, soit le politique reprend la main et, à ce moment-là, on aura une influence prépondérante en fonction des intérêts du politique et des communes. En effet, la préoccupation des communes peut être différente : cela peut être l'université pour La Garde ou le tourisme pour nous. C'est donc un sujet très important.

Le deuxième élément de réflexion porte sur des actions qui restent sous le contrôle de l'Agglomération, sur la promotion, la capacité d'avoir de la réactivité, la dimension locale, et en particulier tout ce que fait l'office de tourisme. La facilité avec laquelle nous avons pu monter des projets pour les îles, en particulier, est due au fait que nous avons des interlocuteurs proches qui sont capables de comprendre la problématique et de s'adapter en permanence. La taille nous amène à des éloignements : comment les compense-t-on ?

Dernier élément : vous savez que vous avez d'autres partenaires, comme le Parc National qui développe un label - puisque l'on parle de label. Comment s'articulent ces problématiques spécifiques, puisque ce n'est pas tout le territoire de la collectivité qui est en jeu ?

Voilà les préoccupations qui sont les nôtres aujourd'hui. Il s'agit de dire « oui » parce que nous gagnerons en puissance et en lisibilité, mais de faire attention au pouvoir administratif et au prisme toulonnais qui reste, aujourd'hui, une énorme contrainte pour notre ville.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous avons les mêmes préoccupations. J'ai envie de dire que l'EPIC communautaire Tourisme sera géré un peu de la même façon que la commune d'Hyères, c'est-à-dire avec un effacement du maire qui n'est pas total par rapport à l'administration. Je crois que la garantie est donnée que la présidence de l'EPIC soit affectée à un Hyérois. Là-dessus, la reconnaissance est totale, et nous serons présents en termes d'influence.

Certes, ce danger pourrait exister selon les personnalités. Par exemple, si l'on nous proposait que le président de l'EPIC communautaire soit toulonnais ou six-fournais, cela poserait problème. La reconnaissance est totale. Je crois qu'il faut bien retenir - pas du tout pour un problème de personne, mais pour un problème hyérois - que Hyères est reconnue à tous les échelons comme la capitale touristique de l'Agglomération. C'est très clair, il n'y a pas de débat là-dessus et c'est même admis par toutes les communes.

Pour le reste, c'est une affaire de présence et d'influence. La directrice présumée de l'EPIC Tourisme n'est pas inféodée à quiconque, et je rappelle que chaque directrice d'EPIC local sera dans le comité de direction. Nous avons également souhaité qu'il n'y ait pas de vice-président, non pas pour qu'il n'y en ait pas, mais seulement deux qui sont prévus par la loi, et je tenais absolument à ce que chaque président de pôle territorial soit dans le bureau. Aux côtés du président, il aura donc les trois présidents de pôles territoriaux ; en d'autres termes, nous serons majoritaires dans le bureau. Il n'y a donc pas d'inquiétude là-dessus, et je crois que c'est clairement affirmé.

Maintenant que les informations ont été données, je mets aux voix la délibération sur la dissolution de l'EPIC local ; bien sûr, elle ne peut être éclairée que par les commentaires qui ont été dits.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il y a trois abstentions.

Pour la deuxième délibération concernant l'évaluation des charges transférées, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉES PAR 41 VOIX
3 ABSTENTIONS : Madame COLLIN – M. COLLET – M. EYNARD-TOMATIS

M. COLLET : Monsieur le Maire, si vous le permettez, je voudrais simplement une précision. Sur la délibération, on peut lire : « approuver l'évaluation des charges transférées » ; dans un autre document, cette évaluation est définie comme étant provisoire. Quel sens donner à cette notion de provisoire, et quand deviendra-t-elle définitive ? J'ai cru comprendre que cela fera l'objet d'un débat à TPM.

M. DALMAS : En réalité, le montant des charges transférées devient officiel lorsqu'il a été voté par les deux assemblées, à savoir les communes et la Communauté d'agglomération. Nous sommes donc dans cette phase : chaque commune délibère en ce moment, la Communauté d'agglomération le fera, et cela deviendra effectif quand tout le monde aura délibéré. Il n'y aura pas de nouvelle discussion là-dessus. La validation est une étape assez technique ; simplement, l'approbation doit être donnée par toutes les instances concernées.

M. COLLET : Cela signifie tout de même que lorsque ce débat sera fait à TPM, il est possible que le montant de ce transfert de charges soit différent de celui d'aujourd'hui.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Bien sûr que non et bien sûr que oui.

Non, dans la mesure où ce ne sont tout de même pas des amateurs qui siègent dans ces conseils, et lorsqu'une parole est donnée, elle est respectée.

Oui, parce qu'en démocratie, n'importe quelle décision prise, n'importe où, peut être modifiée. Tout ce qui existe aujourd'hui dans la ville d'Hyères, qui n'est pas strictement l'application de la loi, peut être modifié par une majorité ou par une autre. Rien n'est définitivement écrit et gravé dans le marbre : demain, s'il était décidé de supprimer l'EPIC Tourisme à Hyères et de ne plus avoir de responsabilité en ce sens, nous le ferions ; s'il était décidé de supprimer la direction de la Culture, nous le ferions. C'est la démocratie.

On ne peut donc pas émettre des doutes là-dessus puisque, par définition de la démocratie, tout ce qui n'est pas d'un niveau supérieur hiérarchique et légal peut être modifié en Conseil municipal comme en conseil communautaire. C'est une affaire de confiance, et je crois que là, elle ne peut pas être remise en cause.

AFFAIRE N° 6 - DECHETS – Transfert de compétence « Collecte des déchets ménagers et assimilés » - Évaluation des nouvelles charges transférées à la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je rappelle à mes collègues que tous ces transferts ne sont pas une initiative du Conseil municipal, mais l'application de la loi NOTRe. Là, il n'y a pas le choix : le transfert de la collecte des déchets ménagers et assimilés est imposé à toutes les communes, mais avec de très grandes difficultés d'appréciation. En effet, bien entendu, les communes ne se ressemblent pas : certaines sont géographiquement très concentrées et permettent une collecte d'une nature donnée, alors que d'autres sont extrêmement étendues - je pense notamment à la commune d'Hyères, mais aussi de La Crau - et ont une dimension rurale avec des risques de décharge sauvage, etc. Tout cela est très compliqué.

Dans chaque commune, nous avons levé une taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui permet de financer cette collecte des déchets ménagers et assimilés.

Cependant, dans cette taxe, la définition est *lato sensu* dans la plupart des communes parce que, au-delà de la stricte perception des déchets ménagers, quand on voit une décharge sauvage, on l'enlève, ou quand il y a de la dispersion autour des containers due à je ne sais quels mouette ou gabian, bien entendu, il faut ramasser ; cela fait partie du métier. Il y a un écart entre cette définition *lato sensu* des communes, qui les a amenées à avoir une taxe définie, et la définition de la loi NOTRe. Dans la définition de la loi *stricto sensu*, il s'agit véritablement de prendre les choses dans les containers et de les enlever.

Il y a donc eu un débat, puisque la définition de la loi conduisait à un coût de la collecte inférieur à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de toutes les communes. Il a donc fallu évaluer strictement ce qui était défini par la loi - cela a été le travail de TPM -, mais les communes récupéreront la différence entre la taxe et l'évaluation du coût strict de la collecte pour réaliser ce qu'elle réalisait précédemment dans l'environnement de la collecte stricte des déchets ou pour s'occuper des décharges sauvages.

Cette différence se traduit par une augmentation de l'attribution de compensation. Vous voyez que, pour Hyères, cette augmentation est de 4,6 M€ ; en réalité, de 1,2 M€ plus 3,4 M€ relevant du traitement SITTOMAT. Ce 1,2 M€ permettra de réaliser ce que le transfert ne permet pas de faire, mais que nous faisons précédemment dans l'environnement de la stricte collecte des déchets.

Il y avait donc ces deux problèmes : le premier concerne l'évaluation financière, et le second porte sur l'évaluation du transfert des personnes. En effet, dans notre service, il y a un potentiel où les uns travaillent strictement pour la collecte, et les autres pour l'environnement, ce qui fait que, dans le transfert, des personnes sont transférées à 100 % et d'autres à 50 %, par exemple. Cela signifie que, dans leur activité, on estime qu'elles travailleront à la collecte stricte pour 50 % et à l'environnement pour 50 %. Pourquoi couper les personnes en deux puisque c'est la même qui fait les deux choses ? On ne va pas dire à une personne qui passe devant une poubelle autour de laquelle il y a des dégâts : « Ce n'est pas moi », et faire venir l'autre.

La compréhension de cette continuité des services a conduit à partager, parfois, le temps de travail et la responsabilité financière entre TPM et la commune.

Voilà le principe qui a été retenu dans toutes les communes, après de longs débats. Par exemple, il y a obligatoirement des décharges sauvages à Hyères, La Crau ou dans les villes étendues ; il est moins évident d'aller le faire au centre-ville de Toulon où il n'y a pas de périphérie. Cela a constitué un débat et a été accepté.

Si vous regardez le document que je vous ai fait distribuer, il permet de mettre en cohérence les deux tableaux. Je prends la commune de Carqueiranne : elle retrouvera 1 499 000 € de sa taxe pour l'enlèvement des ordures ménagères, moins le coût du SITTOMAT ; elle retrouvera donc 500 000 €. Il en est de même pour La Crau, La Garde, etc. Le coût du SITTOMAT exclu, la commune d'Hyères retrouvera 1 200 000 € qui serviront justement à ce financement des problèmes périphériques liés à la collecte ou aux décharges sauvages.

Je ne sais pas si j'ai été clair ; en tout cas, c'est clair dans mon esprit, et j'espère que cela l'est devenu à peu près dans le vôtre. C'est d'une très grande complexité parce que, dans la réalité des faits, les choses ne sont pas hermétiques. Dans la réalité des textes, c'est toujours facile. Quelqu'un qui est enfermé dans une chambre administrative à Paris peut dire : « Il y a la collecte au sens strict, la propreté, des décharges sauvages, etc. », mais il n'est pas toujours conscient que si l'on veut être efficace, c'est la même personne qui vient nettoyer autour de la poubelle ou s'arrête pour remplir son camion en passant devant une décharge sauvage. Le fait de dire : « On passe parce que ce n'est pas nous », je crois que c'est inefficace, et c'est ce qui a été reconnu.

Mme DEL PERUGIA : Monsieur le Maire, merci pour ce tableau qui nous éclaire bien. En effet, sur la forme, il faut tout de même reconnaître que les documents qui nous ont été distribués, qui ne sont pas issus de la commune, mais de TPM, étaient assez opaques. Pour vous donner un exemple, le chiffre de 16 000 € apparaissait en négatif, alors qu'il apparaît en positif sur votre tableau.

Sur la forme, je regrette que l'on ait un peu « cafouillé » en commission : les questions que j'ai posées n'ont pas vraiment reçu les réponses que j'attendais ; vous en apportez un certain nombre aujourd'hui.

Pour notre public, je précise qu'avant le Conseil municipal, toutes les délibérations sont étudiées en commissions, auxquelles tous les groupes d'oppositions participent. À ce moment-là, nous pouvons poser des questions afin de mieux comprendre les délibérations qui nous seront présentées, ce qui évite, lors du Conseil municipal, de passer du temps sur des détails qui ont déjà été réglés.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je ne vous le fais pas dire !

Mme DEL PERUGIA : Néanmoins, sur ce point là, j'avoue que la commission ne m'avait pas éclairée.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Madame, il y a parfois des effets d'optique compliqués, même si l'on est habitué à lire des tableaux : d'un côté, il y avait une augmentation de l'attribution de compensation et, de l'autre côté, une moindre retenue sur cette attribution. Moins par moins faisant plus, c'était exact, mais pratiquement illisible. C'est la raison pour laquelle nous avons voulu corriger.

En réalité, le problème qui s'est posé est que l'on a collationné, sur le même document, deux analyses qui avaient été faites séparément. Chacune avait sa logique mais, mises côte à côte, elles créaient une difficulté. C'est pourquoi j'ai voulu les harmoniser aujourd'hui.

Mme DEL PERUGIA : Effectivement, c'est plus clair. Cependant, pour moi, il reste des zones d'ombre, mais je pense que vous m'éclairerez.

En premier lieu, c'est peut-être un détail, mais je ne comprends pas pourquoi la part du SITTOMAT n'était pas comprise dans le calcul des charges transférées.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il s'agit d'un problème comptable : le SITTOMAT étant une instance différente de TPM, dans leur comptabilité, ils font comme s'ils versaient à la commune, mais retiennent la part SITTOMAT. Ce dernier est payé par TPM au nom de la Ville d'Hyères.

Cependant, on aurait très bien pu avoir un tableau où l'on disait qu'il s'agissait simplement de 1,2 M€, et l'on ne parlait plus du SITTOMAT.

Mme DEL PERUGIA : C'était plus simple.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Oui, mais la comptabilité, elle aussi, a parfois des voies impénétrables.

Mme DEL PERUGIA : Je sais !

Je me pose tout de même des questions, mais vous y répondrez également.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Peut-être...

Mme DEL PERUGIA : Vous dites que le million qui nous reviendra servira pour les décharges sauvages, etc. Qu'en est-il de la déchetterie ? Si, un jour, la commune se lançait dans la fameuse centrale verte qui est annoncée, à la charge de qui serait-elle ? Si la commune décidait, un jour - on peut rêver -, de mettre en place une ressourcerie, à la charge de qui serait-elle ? Comment serait-ce financé ?

Cette partie-là, qui correspond aussi à la partie « déchets », à la charge de qui va-t-elle rester ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Tout ce qui relève des déchets, y compris la déchetterie, sera à la charge de TPM et défini collectivement par TPM, étant bien entendu qu'il sera tenu compte du degré d'amortissement des équipements existants dans toutes les communes. D'ailleurs, cela a été directement introduit dans les calculs.

J'ai simplifié, vous avez raison de le souligner : dans le 1,2 M€, nous faisons valoir l'idée qu'il y a une nécessité d'action sur la déchetterie et que ce supplément pourrait éventuellement être amputé s'il y en avait une.

Quand nous avons défini la taxe d'enlèvement, il y avait la collecte au sens strict, l'environnement et la volonté d'accumuler quelques réserves pour investir.

Mme DEL PERUGIA : Qui aura la main sur les projets futurs tels que la centrale verte ou la ressourcerie ? La commune pourra-t-elle décider ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Non, Madame : c'est TPM, sous influence de la commune ; c'est le principe d'une communauté d'agglomération.

Évidemment, si l'on ne demande rien, comme ce fut parfois le cas auparavant, on n'a rien. Il faut donc, en permanence, faire valoir l'idée qu'Hyères est la deuxième commune de TPM - disons deuxième ex aequo, parce que cela m'ennuie, pour quelques habitants, que nous soyons troisième -, ce qui commence un peu à s'affirmer, et la création de l'EPIC Tourisme communautaire en atteste.

La difficulté que nous avons, je le dis objectivement, c'est qu'Hyères est excentrée dans TPM, et c'est la raison pour laquelle il faut peut-être parler un peu plus fort et être un peu plus présent. Ce serait plus simple si la ville en était au cœur, mais elle est relativement loin de la capitale. Je crois donc qu'il faut parler plus fort pour se faire entendre et comprendre. Il me semble que les choses s'améliorent, mais vous avez raison, Madame, il faudra être extrêmement présent, y compris sur ce sujet-là, pour faire valoir nos nécessités et nos besoins. Toutefois, c'est le principe de la globalité.

M. COLLET : Nous ne reviendrons pas sur le fait que nous étions opposés, depuis toujours, à cette loi NOTRe.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous aussi.

M. COLLET : Nous sommes des démocrates et des républicains, personne n'en doute, et nous prenons donc acte de cette loi, ce qui n'empêche pas quelques réactions et réflexions.

Quand on étudie un peu ce budget du transfert des déchets - je pense que c'est une véritable usine à gaz d'une complexité avérée -, nous sommes un peu interpellés par le fait que ce n'est pas demain que TPM aura mainmise définitive sur ce transfert de compétences : je pense qu'il faudra attendre quelques années avant que tout cela puisse être lissé et que TPM puisse véritablement gérer ce transfert. Que se passera-t-il entre-temps, et que se passera-t-il demain ? Logiquement, il y a de nombreuses incertitudes qui interpellent.

Quant à l'étude des tableaux, bien sûr, c'est une horreur ; merci de nous avoir donné celui-ci. Il est vrai qu'il est tout de même plus parlant que ceux que nous avons à notre disposition.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il n'y aura pas de problème de continuité administrative, et ce pour une raison simple : il y a des transferts de personnes lourds.

Je donne un exemple : notre correspondant « déchets » à TPM sera Monsieur AUREZ, qui est actuellement directeur du service Voirie. Nous sommes donc en communication directe.

La volonté politique de TPM est que ce qui se fait localement continue de la même manière. L'avantage est que, là encore, on peut espérer qu'il puisse y avoir des économies d'échelle, à terme, sur un certain nombre de sujets, notamment la gestion ou les appels d'offres qui seront plus collectifs et qui peuvent donc éventuellement faire baisser les prix - il ne faut pas oublier que Veolia et quelques autres sont présents dans l'affaire.

Pour le reste, tout a été fait pour que la situation actuelle puisse largement perdurer, quelles que soient les différentes modalités administratives.

Mme COLLIN : J'ai peur du terme « économies d'échelle » parce que derrière, j'y vois tout de suite une destruction d'emplois.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il s'agit d'économies d'échelle administratives.

Mme COLLIN : Cela peut aussi...

M. LE DEPUTE-MAIRE : Destruction d'emplois... Il faut savoir ce que l'on veut, Madame. Si l'on veut faire des économies budgétaires parce que nous sommes ensevelis sous des charges croissantes, notamment la baisse des aides de l'État - ce n'est pas pour critiquer, mais c'est une réalité qui touche TPM et toutes les communes -, il faut bien un peu serrer les dépenses de personnel et de charges courantes. On ne peut pas tenir deux discours contradictoires qui sont : « Il faut être rigoureux dans la gestion, mais attention, quand on est rigoureux, il peut y avoir des conséquences en termes d'emploi. »

Il y aura sans doute de moindres embauches ultérieures, certes, mais je crois qu'aujourd'hui, il n'y a pas de sensibilité politique qui fasse l'économie d'une amélioration de la gestion de fonctionnement, ou alors je ne l'ai pas encore vue se déclarer.

Ces points étant précisés, je vous demande de délibérer sur ce transfert de compétence « collecte des déchets ».

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 41 VOIX
3 ABSTENTIONS : Madame COLLIN – M. COLLET – M. EYNARD-TOMATIS

**AFFAIRE N° 7 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC -
Concession de Service Public - Avenant n°7 à la convention et au cahier des
charges du parc Gambetta en date du 16 décembre 1972 - Prorogation de la
convention**

**AFFAIRE N° 8 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC -
Concession de Service Public - Avenant n°4 à la convention pour la
construction et l'exploitation du parc souterrain Clemenceau en date du 30 mai
1985 - Prorogation de la convention**

M. GELY : Cette délibération concerne une demande de prorogation d'un an de la convention qui lie la Ville avec les sociétés Entrepose et SPPT, en termes de DSP.

(Lecture de la délibération.)

Il y a trois possibilités pour gérer les parkings :

- la première est de les confier à une société extérieure, comme c'est le cas actuellement ;
- la deuxième est que la commune gère elle-même ses parkings ;
- la troisième peut être la combinaison de ces deux modalités.

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est la même demande pour les parcs Gambetta et Clemenceau.

Mme TROPINI : Permettez-moi de poser deux questions, s'il vous plaît.

Au stade actuel de votre réflexion, pouvez-vous nous dire si vous penchez plutôt vers une direction municipale ou si vous envisagez de confier les concessions à un délégataire ?

Par ailleurs, comme nous l'avons vu en commission, vous vous intéressez de près au stationnement dynamique, ce qui est une très bonne chose, et nous nous en réjouissons. Toutefois, proposerez-vous également une politique tarifaire incitative, dans le but de redynamiser le commerce du centre-ville en grande difficulté, par une révision à la baisse des tarifs pratiqués ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Régie ou DSP, nous n'avons pas encore fixé la religion. Apparemment, la régie a des avantages financiers, sauf que si elle fait des profits importants, elle ne peut pas les redistribuer à la commune. Elle accumule donc un magot, mais il n'a d'intérêt que si l'on crée de nouveaux parkings, par exemple, comme ce fut le cas dans des communes comme Saint-Raphaël - nous sommes allés nous renseigner. Cela permet donc à la régie d'investir ; or il n'y a pas de projet extrêmement important apparaissant à l'horizon.

Dans le cas de la DSP, s'il s'agit du maintien des DSP actuelles, cela ne me paraît pas très passionnant dans la mesure où les redevances ont été réduites par le fait qu'au début, les sociétés ont fait un investissement. Aujourd'hui, cet investissement est amorti, et la redevance peut donc augmenter. Toutefois, vous comprenez bien qu'il faut avoir des informations et une appréciation.

D'autre part, il faut avoir une politique de parkings. Vous avez raison de dire qu'en termes de parkings aériens et souterrains, il faut que la stratégie soit coordonnée et que le cahier des charges en tienne compte. Il faut également qu'un effort important soit fait en matière de signalisation. En effet, lorsque l'on entre dans la ville, on ne sait pas où se trouvent les parkings : nous, nous le savons, mais il est compliqué de trouver le parking Clemenceau pour quelqu'un qui arrive.

Tout un ensemble de choses devrait donc être mis au cahier des charges de la DSP, mais je crois que c'est possible.

Aujourd'hui, nous sommes un peu dans l'hésitation, mais vous me permettez de garder ce moment d'hésitation pour que toute appréciation que je formule ne soit pas immédiatement interprétée par des candidats potentiels comme une orientation qu'ils peuvent utiliser.

Je pense qu'une DSP entièrement renouvelée en termes de redevances, de politique extérieure, de réfection des parkings, etc., c'est peut-être un peu moins lourd qu'une politique où l'on transfère du personnel. En effet, il y aurait le même problème de transfert de personnel de la commune à la régie. De plus, la régie ayant une autonomie budgétaire, *quid* d'un certain nombre de choses ?

Je n'en dis pas plus, nous attendons les résultats définitifs de l'AMO pour nous prononcer.

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, puisque vous hésitez, nous allons vous forcer un peu la main : pour nous, c'est très clairement une régie, et ce pour des raisons très simples, notamment l'accessibilité.

Nous considérons qu'aujourd'hui, la concession, telle qu'elle a été passée, n'est pas du tout satisfaisante : le fonctionnement général du parking laisse à désirer, que ce soit en termes de moyens, d'attractivité et de souplesse.

Dans cette affaire de parkings, nous considérons que la Ville doit reprendre la main, tout simplement parce que c'est le moyen par lequel on peut dynamiser le commerce, en particulier, peut-être avoir des périodes plus longues soit de gratuité, soit d'attractivité et y ajouter la partie parkings de vélos qui n'existe pas aujourd'hui et qui sera aussi un support. C'est aussi toute la possibilité de rayonner dans une opération commerciale avec l'office du commerce ou du tourisme, c'est-à-dire de travailler en symbiose.

Aujourd'hui, nous avons un partenaire qui tire profit - comme partout, d'ailleurs -, avec des élévations de tarifs qui sont extrêmement importantes, et dont l'intérêt global n'est pas forcément le nôtre, mais simplement celui de rentabiliser un investissement.

Sur ce terrain-là, qui est très sensible puisque c'est l'un des outils par lequel on doit reconquérir le commerce, je pense que la Ville doit affirmer son autorité.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il y a deux façons de reprendre la main : l'une est la régie, et l'autre est la redéfinition d'un cahier des charges qui soit beaucoup plus compatible avec la situation existante.

Madame DEL PERUGIA, Monsieur SEEMULLER a déjà parlé des vélos.

Mme DEL PERUGIA : Non, il n'en a pas parlé, ou très vaguement.

Je m'inscris en faux contre ce qui a été dit par Madame TROPINI. Certes, il faut reconsidérer la politique de la ville au niveau du déplacement et de l'apport des voitures en centre-ville. À chaque fois, on dit : « Il faut dynamiser le commerce, il faut donc que les voitures viennent en centre-ville et puissent se garer. » Je m'inscris en faux : c'est un a priori, cela ne fonctionne pas ainsi.

Les commerces ne pourront jamais concurrencer les grandes surfaces qui, elles, ont des grands parkings. Il faut donc s'y prendre autrement. De plus, le fait de faire venir des voitures en centre-ville provoque de la pollution supplémentaire, des embouteillages et de la nuisance.

La Ville doit donc réfléchir à cela et mettre en place une politique équilibrée. Je ne pense pas que le fait de baisser le prix des parkings pour faire venir les voitures soit une solution adaptée.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il ne s'agit pas de faire venir davantage de voitures dans le centre-ville, mais de mieux y organiser la réalité des voitures.

Chacun a compris - c'est de la pédagogie pour notre public - que vous avez ici toutes les facettes des sensibilités - je ne dis même pas « politiques ». Elles sont toutes estimables, et cela enrichit nos débats.

Je mets aux voix la prorogation de ces deux concessions. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 9 - COMMANDE PUBLIQUE - BATIMENTS - Travaux d'électricité pour la maintenance et travaux neufs dans différents bâtiments communaux - Accord-cadre à bons de commande - Années 2017 à 2020 - Mise en appel d'offres ouvert

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 10 - DIRECTION PRÉVENTION ET SÉCURITÉ - Politique de la Ville - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Amitié Massillon

Mme MAI : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Avant que Madame COLLIN n'intervienne, je voudrais dire que certaines choses ne peuvent pas être écrites dans une délibération sur une subvention.

Il y a un échange de lettres, très claires, entre Massillon et la Ville d'Hyères. Pour des raisons diverses et variées - mais vous avez compris qu'elles sont liées -, cette subvention est une avance en trésorerie, puisqu'ils sont dans une très grande difficulté. La CAF procédera sans doute de même. Nous récupérerons la somme ainsi accordée, par tiers, en 2017, 2018 et 2019.

Mme COLLIN : C'était justement l'une de nos questions, parce qu'il y avait une petite ambiguïté.

On parle de problèmes avec Amitié Massillon - vous avez dit : « Trois présidents en quelques mois. » Est-ce un motif suffisant pour justifier l'attribution de 45 000 € par le Conseil départemental, d'une avance entre 50 000 € et 100 000 € par la CAF, d'une subvention exceptionnelle par la commune - dont vous m'avez dit que c'était une avance - alors qu'elle a déjà donné une subvention de 125 000 € au budget primitif...

M. LE DEPUTE-MAIRE : Cela concerne la Politique de la ville, c'est chaque année.

Mme COLLIN : Là, c'est en dehors : au titre de la Politique de la ville, c'est 81 000 €.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Les subventions que nous votons pour les différentes associations ne sont pas modifiées. Là, nous avons une subvention exceptionnelle qui est, en réalité, une avance de trésorerie. Il ne faut pas confondre les deux.

Mme COLLIN : Nous trouvons donc que le total est conséquent et nous voulons être vigilants sur l'emploi des deniers publics.

Vous avez dissipé le malentendu en disant que c'était une réelle avance de trésorerie. Toutefois, dans cette hypothèse, quelles garanties comptez-vous prendre afin que cette somme soit effectivement remboursée ?

Vous n'êtes pas banquier, Monsieur le Maire, vous êtes économiste : quel Hyérois emprunterait de l'argent sans garanties ni intérêts ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Elle ne sera pas remboursée, mais nous sommes dans la même logique que l'attribution de compensation : ce sera déduit des subventions 2017, 2018 et 2019. C'est nous qui prenons la décision : ce n'est pas un remboursement.

Dès le budget 2017, vous en serez les témoins : si la subvention habituelle est de x, ce sera x moins 33 000.

Cependant, aujourd'hui, si nous ne le faisons pas, Massillon disparaît ; or, c'est une institution tout à fait fondamentale.

Nous ne nous étalerons pas là-dessus, parce que c'est compliqué, mais il est vrai qu'il y a eu une déstabilisation incroyable et assez brutale. Néanmoins, nous assortissons cette contribution d'une exigence, partagée par le sous-préfet à la Ville et les partenaires, de recentrage sur le corps de métier, à savoir l'objet social. C'est très important.

Parfois, dans les associations, le danger - certes, vertueux - est de trouver de l'argent par des appels à projets. Vous savez que l'État envoie des appels à projets : on soumissionne et, si l'on gagne, on a de l'argent, mais on finit par s'écarter de son objet social, on accumule du personnel et, au bout d'un moment, quand l'appel à projets n'est pas renouvelé, on se voit dans une situation impossible.

Ce recentrage doit donc également être effectué, ce qui est acté - nous avons eu des réunions collectives sous la présidence du sous-préfet à la Ville.

Mme ANFONSI : Je ne reviendrai pas sur la question que je voulais vous poser, puisque vous saviez que j'allais vous la poser.

Je veux simplement dire que l'association Amitié Massillon est indispensable pour la Ville d'Hyères et que, bien évidemment, nous sommes favorables à cette aide que nous leur apportons.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Très bien. Je mets aux voix. Qui est pour cette subvention exceptionnelle ? Pas d'opposition ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 11 - DIRECTION PRÉVENTION ET SÉCURITÉ - Politique de la Ville - Présentation du rapport délibératif 2015 du Contrat de Ville TPM

Mme MAI : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je rappelle simplement, pour dresser les schémas, que nous avons désormais deux quartiers éligibles à la Politique de la Ville, les zones CUCS ou sensibles, alors qu'il y en avait quatre : la vieille ville et le Val des Rougières ; avant, il y avait les Bosquets et les Maurels. C'est une première appréciation.

Deuxième appréciation, nous avons trois partenaires principaux - sans exclure personne - parce que, là aussi, il y a une volonté d'avoir des pilotes dans les opérations, plutôt que de les disperser dans une myriade d'associations : Massillon, le Relais culturel et l'Association de prévention spécialisée. Certains autres peuvent venir se greffer, mais les projets qu'ils présentent sont les plus adaptés.

M. SEEMULLER : Il s'agit d'un sujet très important dans le sens où l'on touche des quartiers dont on ne mesure pas la situation. C'est la raison pour laquelle, en premier lieu, je souhaite mettre la lumière sur ce dont on parle, en matière de Politique de la Ville.

On parle de quartiers dont le seuil de pauvreté est de 43 % à 44 % et où le niveau de vie moyen est de 1 000 € par foyer et par mois, sachant qu'à Hyères, la moyenne est de 2 075 €, et de 2 100 € dans le département ; on est à la moitié. 80 % des personnes de 15 ans et plus qui habitent dans ces quartiers sont sans diplôme. Enfin, on a des niveaux de chômage de 50 % à 56 %.

Nous sommes donc dans un problème majeur en matière de cohésion sociale, de cadre de vie, de renouvellement urbain et de développement économique. C'est la raison pour laquelle cette loi est nécessaire et qu'il est important que nos deux quartiers soient bien ciblés.

J'aurais trois réflexions à faire sur ce sujet.

La première a trait au Plan local d'urbanisme : je vous l'ai dit, Monsieur le Maire, vous avez oublié le Val des Rougières, notamment des mesures urbaines spectaculaires - j'avais cité l'exemple de Meaux -, c'est-à-dire d'éviter la concentration des logements dans ce quartier et de réfléchir à un réaménagement, notamment par la suppression de barres. C'est un élément très important car il s'agit de la capacité de pouvoir y installer autre chose que des logements, à savoir de l'activité.

Deuxièmement, sur la vieille ville, je prenais l'exemple du quartier Berthe, à la Seyne, où 957 logements ont été détruits, 777 sont neufs, et 2 200 ont été réhabilités. Nous sommes très loin de ces chiffres-là - on a à peu près les mêmes chiffres sur Toulon. Il faut - en tout cas, c'est que je souhaite - que notre Ville puisse taper sur la table très fortement pour obtenir des moyens à cette hauteur-là en matière de rénovation. Incontestablement, vous avez lancé un certain nombre d'opérations : elles ne sont pas à la hauteur de l'enjeu que j'ai décrit tout à l'heure par rapport à ces populations.

Concernant les activités économiques, il faut arrêter de penser que nous avons des populations qui habitent d'un côté et qui se déplaceront pour aller travailler dans d'autres lieux. Nous devons réintroduire de l'activité économique dans ces quartiers-là.

Nous avons déjà largement parlé du commerce et de l'activité avec des problèmes d'accessibilité.

Il y a la question du numérique et de la possibilité d'offrir à ces populations, qui n'ont pas forcément de diplôme, mais qui ont une habileté et une capacité à s'adapter, cette ouverture à ces nouveaux métiers.

Il y a peut-être des problèmes de fiscalité avec les zones franches.

Il y a toute une série d'initiatives qu'il nous faut prendre face à la grande difficulté de ces populations. Il faut leur donner l'espoir que l'on peut sortir de ces ghettos.

Enfin, bien entendu, il y a tout l'aspect formation, éducation et accompagnement. J'ai noté que, en ce qui concerne les NAP, vous insisterez sur la gratuité : les nouvelles activités pédagogiques constituent un point très important vis-à-vis des familles, mais il s'agit également de continuer à fournir cet effort.

C'est la raison pour laquelle je vous dis que ce que j'ai entendu hier soir m'a extrêmement inquiété sur le fait que les moyens de l'État se réduiront, parce que nous sommes au cœur d'une volonté politique...

(Brouhaha - Diverses protestations)

Je remercie mes amis du Front National, mais nous ne sommes pas à Fréjus : on peut encore s'exprimer dans cette mairie.

Je conclurai sur le fait que vous soutenez l'association Massillon, avec juste raison : elle fait partie de ces associations qui sont sur le terrain et qui se confrontent à ces réalités difficiles, mais qui sont incontournables pour notre ville.

M. LE DEPUTE-MAIRE : J'apporterai quelques réponses, Monsieur SEEMULLER.

Vous avez de bonnes idées, mais il faut se rappeler quelles sont les compétences et les politiques : la suppression des barres est une politique de l'État, pas de la Ville. La commune d'Hyères ne peut pas décider de faire tomber les tours du Val des Rougières et de les reconstruire : c'est l'État qui décide cela. Bien entendu, si Monsieur BORLOO revient au gouvernement, nous pourrions faire ce qu'il avait prévu, mais que fait le Gouvernement ? Il ne nous donne pas les moyens de le faire. On ne peut pas être à la fois conseiller et pas payeur.

Il en est de même pour les zones franches : c'est une affaire de fiscalité, et vous comprenez bien que ce n'est pas nous qui définissons les critères fiscaux. En revanche, nous allons dans certaines directions qui, dans le cadre de nos compétences, peuvent le permettre.

Ne confondons pas les compétences, et ne faisons pas rêver la population en feignant de croire que l'on peut faire des choses, alors que la responsabilité et la compétence ne nous appartiennent pas.

La réalité est là, et elle est incontestable. On peut imaginer qu'un jour, nous militerons avec un gouvernement qui dira qu'il faut supprimer des barres au Val des Rougières et construire un urbanisme plus adapté. D'ailleurs, nous en tenons un compte majeur dans tous les aménagements que nous ferons : il y a des places, des avenues, des promenades... Il faut que ce soit un lieu de vie, et pas simplement un lieu de logements désorganisé.

Pour ce qui est nouveau, c'est nous qui sommes urbanistes, et nous pouvons le faire ; pour ce qui est ancien, nous attendons la proposition de l'État.

Je voudrais indiquer que c'est un peu différent pour la vieille ville : on peut raser des quartiers de Toulon insalubres et nuls au niveau architectural - permettez-moi de le dire - et reconstruire ; pour notre part, dès que l'on est au-dessus de la place de la République, on est dans un village médiéval, et c'est un peu plus compliqué. Personnellement, je serai celui qui s'opposera à toute destruction de cette harmonie extraordinaire, de cette chance d'avoir un village médiéval qui va jusqu'au château.

Faisons donc attention : on peut réhabiliter et améliorer, mais on ne peut pas modifier ce qui fait partie de l'identité d'Hyères.

Pour vous indiquer les directions dans lesquelles nous allons, j'ajoute que lorsque nous avons créé quatre commerces au Val des Rougières, ce qui est un pari absolument incroyable, c'était une façon et une volonté de créer de la vie et de faire en sorte que ce qu'il y a devant, la place des jeunes, devienne un peu une place et recrée cette envie. C'est la même chose qui nous a conduits à la réhabiliter et à y mettre un poste d'information municipal où, bien sûr, il y a également un poste de police municipale.

Je voudrais faire un troisième commentaire : nous avons également mis un poste d'information ouvert au CIL, dans la vieille ville, rue du Prieuré.

La dernière chose, c'est le circuit des Arts. Il fonctionne parce que le loyer que nous proposons est nul. La première année est un investissement total de la commune : elle achète, préempte et fait les travaux - par l'intermédiaire de VAD, mais c'est la commune. Ensuite, elle loue à zéro la première année, un peu plus la deuxième année, avant d'arriver à un loyer très convenable. Autrement, il n'y a pas d'installation parce que c'est dissuasif.

Dans le cadre de nos compétences, nous allons dans cette direction de revitalisation de ce qui a été réalisé, parfois par une urbanisation ancienne, brutale, ou au lendemain d'un certain nombre d'événements nationaux, mais nous ne pouvons pas nous transformer... Sauf si c'est un programme présidentiel, mais il y a déjà suffisamment de candidats, et je vous propose de ne pas présenter votre candidature.

M. SEEMULLER : Vous avez beaucoup d'habileté, mais par moment, vous ne parlez que de la collectivité, on parle ensuite de TPM... Les partenariats avec l'État existent, ainsi que les plans État-Région : on peut nouer des relations intelligentes avec l'État et obtenir des moyens - d'autres villes l'on fait.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Quand l'État est intelligent, sans aucun doute.

M. COLLET : Je voudrais juste rebondir sur ce qu'a dit notre collègue qui - ce n'est pas une surprise -, concernant la Politique de la Ville, est toujours dans le « toujours plus ».

Nous ne sommes pas du tout contre la Politique de la Ville - nous sommes trop souvent caricaturés là-dessus -, mais puisque William réclame des « mesures spectaculaires », je voudrais juste rappeler un chiffre et quelques acronymes.

Nous rappelons que, depuis maintenant plus de 30 ans, on arrive aujourd'hui à la somme de 100 milliards d'euros investis dans ce que l'on appelait à l'époque les quartiers dits « sensibles », ce que l'on appelle aujourd'hui « Politique de la Ville ». Je citerai les différents plans : les Borloo, les Villepin, les plans Espoir Banlieues, les CUCS, les ZEP, les GPU, les ZUS, PNRU, etc.

Quand on nous dit que ce n'est pas encore assez et qu'il faut des mesures spectaculaires, que faut-il faire de plus ? D'autant que nous ne sommes pas persuadés que l'on aurait des outils d'évaluation pour juger le bien-fondé de ces sommes, qui sont tout de même énormes.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Vous avez bien fait de rappeler votre position récurrente...

Mme COLLIN : Ce sont des faits.

M. LE DEPUTE-MAIRE : En France, quelle est l'importance de la population qui vit dans les quartiers, en proportion ? Avez-vous une idée ?

M. SEEMULLER : Pour Hyères, c'est 9 %.

M. LE DEPUTE-MAIRE : 9 % pour Hyères, qui n'est pas la plus impactée. 100 milliards représentent 5 % du budget national. 5 % pour 9 %, ce n'est tout de même pas démesuré. Je voulais juste rappeler le pourcentage.

DELIBERATION NE DONNANT PAS LIEU A UN VOTE

AFFAIRE N° 12 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Délégations de Service Public - Présentation des rapports annuels 2015 à l'autorité délégante

M. DESERVETAZ : Monsieur, le Maire, chaque délégataire présente son rapport.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je commencerai donc par l'exploitation du Casino des Palmiers.

SAS CDTH – Exploitation du Casino des Palmiers

M. LE DEPUTE-MAIRE : L'année 2015 a été meilleure que les années précédentes de l'ordre de 15 %, me semble-t-il. Il y a donc eu une petite reprise.

L'essentiel de notre réflexion sur le sujet porte sur la reconduction de la DSP avec le problème difficile de la diachronie entre la durée du bail emphytéotique et l'échéance à venir de la délégation de service public. Tout le travail consiste à essayer de trouver un moyen de lancer la DSP. Il semble que l'on s'en approche puisque, devant les écarts de loyers potentiels, un expert contradictoire a été nommé et les deux parties se sont engagées à respecter son dire.

Dans le rapport, vous trouverez également le fait qu'il manque toujours de l'ordre de 2 M€ à 3 M€ d'investissements, tels qu'ils avaient été prévus - il y a là un débat. La prorogation d'un an de la DSP peut permettre d'améliorer les choses.

Voilà ce qu'il en est. Je peux répondre à des questions, ou François CARRASSAN peut le faire, mais concernant le Casino, aujourd'hui, nous sommes dans cette situation.

Je passe la parole à Madame MONFORT pour l'eau potable.

SEERC – Service d'eau potable

Mme MONFORT : Je voudrais juste rappeler que, depuis 2011, la commune a délégué l'exploitation du service d'eau potable à la SEERC, filiale de Suez, et ce jusqu'en 2023.

La DSP se passe bien : la gestion est performante, la qualité de l'eau est conforme aux normes à 100 %, le rendement du réseau est bon et la SEERC remplit ses obligations en matière de travaux.

Il y a deux petits soucis : la consommation d'électricité est encore un peu élevée et quelques fuites ont été réparées avec des délais un peu trop importants, ce qui a donné lieu à environ 38 000 € de pénalités. En effet, nous avons instauré des pénalités dans le cas où le travail ne serait pas fait correctement. L'avenant qui a été passé a permis de rééquilibrer le contrat et d'en assurer l'économie.

Il y a eu trois faits marquants :

- l'achèvement des travaux d'Aqua Renova avec la mise en service du dispositif. Nous aurons un retour d'expérience d'ici peu, car cela fera environ une année complète, et je pense qu'une communication sera faite à ce sujet ;
- la poursuite de la télé-relève des équipements de réduction de pression ;
- la suppression du projet Aqua Renova de Porquerolles par réinjection d'eau dessalée dans la nappe de la Ferme, qui est remplacé par la mise en place d'un sea-line dont le marché est en cours de finalisation pour être lancé le plus tôt possible.

Mme DEL PERUGIA : Monsieur le Maire, lorsque vous nous avez présenté le rapport des services en septembre, je vous avais prévenu que j'interviendrais de nouveau, mais je ne répéterai pas ce que j'ai déjà dit.

En revanche, je vous rappelle que, s'il n'y avait pas d'opposition de la part des services administratifs, vous vous étiez engagé à présenter, dorénavant, les deux rapports au même moment de façon à ce que l'on n'intervienne pas deux fois. Ainsi, nous gagnerons du temps.

Mme MONFORT : Je n'ai pas vraiment souvenir de cela. Il est vrai que, entre la Commission de services publics, les rapports de délégataires et les rapports, nous avons un peu l'impression de nous répéter. Je ne sais pas si nous pouvons regrouper.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Administrativement, nous serons obligés de faire les deux. Pouvons-nous le faire le même jour ? Nous verrons cela avec l'administration.

Mme DEL PERUGIA : J'aurai trois questions à poser, puisque j'ai eu trois informations supplémentaires grâce à ce rapport du délégataire.

Premièrement, vous avez parlé de l'abandon du dessalement et de la réalimentation de la nappe à la Ferme à Porquerolles qui ne sera pas réalisée. Du coup, le délégataire précise qu'il y aura un ajustement du tarif en vertu de l'article 75 du contrat. Comment cela se passera-t-il ?

En revanche, dans le rapport du délégataire, le sea-line n'est pas évoqué. Comment cela se passera-t-il également par rapport à ce contrat ?

Ensuite, le délégataire parle des ouvrages de Port-Cros qui ont été mis à l'arrêt en septembre 2014, pour des insuffisances techniques et réglementaires. Où en sommes-nous ?

Le rapport parle également d'un audit qu'il a réalisé en 2012 pour la sécurisation des installations, car il a identifié des défaillances, et il précise que, depuis, aucun travail n'a été réalisé. Pouvez-vous nous en parler davantage ? Merci.

Mme MONFORT : Dans le contrat initial, il était prévu la mise en place de la réinjection dans la nappe de la Ferme de Porquerolles. La solution qui a été choisie n'est pas incluse dans le contrat, et un marché sera donc relancé à part entière, hors contrat DSP, ce qui fait que les provisions réalisées dans le but de financer les travaux d'Aqua Renova Porquerolles seront reversées.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Comme il y a eu une erreur de calcul qui conduisait soit à une disparition de la SEERC, soit à une augmentation du prix de l'eau, tout cela a été introduit pour lisser l'évolution et pratiquement stabiliser. Il y a eu tout un ensemble de choses, soit de coûts pour la commune, soit d'engagements antérieurs de la SEERC, soit liées au prix, qui ont été globalisées pour lisser au maximum le prix de l'eau qui résultait d'une nouvelle formule.

Mme DEL PERUGIA : Toutefois, depuis, il y a un élément nouveau : dans la mesure où cette opération ne serait pas réalisée, le contrat prévoyait qu'il y aurait un ajustement du tarif à la baisse.

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est exactement ce que je viens de vous dire. En 2015, lors de la révision de la formule qui conduisait à une augmentation du prix de l'eau par rapport à ce qui était prévu, nous avons introduit tous ces aspects divers et variés justement pour lisser le prix de l'eau.

En ce qui concerne le sea-line, il sera financé sur le budget de l'eau, mais hors concession.

Mme MONFORT : Concernant les travaux à Port-Cros, en effet, nous avons été obligés d'arrêter les forages car nous avons de gros problèmes de colmatage. Nous avons fait quelques réparations, mais nous sommes en train de revoir la politique globale de l'eau potable sur Port-Cros, ainsi que sur les autres îles. D'ailleurs, un schéma d'alimentation d'eau potable « continent et îles » sera lancé, avant la fin de l'année ou au tout début de l'année prochaine, afin de pouvoir gérer cette question de façon globale.

S'agissant de l'audit de 2012, à cette époque, je n'avais pas accès à tous les dossiers, et je ne sais donc pas de quoi il s'agit. Je regarderai cela.

DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC DES PLAGES DU DOMAINE PUBLIC MARITIME

Mme AUDIBERT : Il s'agit essentiellement de trois lots de plages.

Le premier concerne les Salins, dénommé « La Baie des Vahinés », le délégataire étant Monsieur Thierry LAVERGNE. Il s'agit de location de matelas et de parasols, ainsi qu'un local avec terrasse pour de la restauration légère.

Pour 2015, la redevance due à la commune est de 17 966,12 €, le total des produits d'exploitation s'élève à 664 143 € et les bénéfices sont de 16 305 €.

Les tarifs pour la location de transats et de parasols sont les mêmes qu'en 2014.

Concernant le deuxième lot, il s'agit de l'Almanarre, « Les Salinas », le délégataire étant Julie SCAVINO. Il s'agit toujours essentiellement de location de matelas et de parasols.

Pour 2015, la redevance a été de 10 411,16 €, le total de son chiffre d'affaires a été de 43 852 € et le résultat d'exploitation et bénéfice ont été de 17 694 €.

Les tarifs ont été identiques à ceux de 2014.

Pour ce qui est du troisième lot, il s'agit du Ceinturon, « Le Marais », le délégataire étant Monsieur David PIRONE.

La redevance donnée à la commune a été de 6 000 €, le total du chiffre d'affaires a été de 42 628 € et le résultat d'exploitation et bénéfice de 10 292 €.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pouvez-vous me rappeler le chiffre d'affaires ?

Mme AUDIBERT : Ce ne sont que des matelas...

M. LE DEPUTE-MAIRE : J'ai bien compris.

Mme AUDIBERT : Le chiffre d'affaires est de 42 628 €.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Et le bénéfice ?

Mme AUDIBERT : Il est de 10 292 €.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pouvez-vous me rappeler le chiffre d'affaires et le bénéfice des autres plages ?

Mme AUDIBERT : Pour l'Almanarre, le chiffre d'affaires est de 43 852 € et le résultat d'exploitation et bénéfice est de 17 694 €.

En ce qui concerne la Baie des Vahinés, le chiffre d'affaires est de 664 143 € et le bénéfice est de 16 305 €.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pour que l'information soit complète, je voulais que chacun voie le volume des chiffres d'affaires et des bénéfices sur les trois plages. Je n'ai pas de commentaires, mais je soumetts cela votre réflexion.

DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC DES PLAGES DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

M. OZENDA : Il s'agit du délégataire Sylvette BUS, « Les Salinas », sur la route du Sel, à la Madrague, pour une période d'exploitation du 1^{er} avril au 1^{er} octobre.

Pour 2015, le chiffre d'affaires est de 505 162 €, soit +22,65 %, et le bénéfice est de 91 066 €.

Concernant le « Kaina Beach », aux Salins, pour une période d'exploitation du 1^{er} avril au 1^{er} octobre 2015, le chiffre d'affaires est de 777 379 €, soit +60,97 %, et le bénéfice est de 55 058 €, soit +150,83 %.

M. LE DEPUTE-MAIRE : J'apporterai deux informations complémentaires, dont une qui n'est pas agréable.

Hier, nous avons reçu une information selon laquelle, après un jugement qui vient de se produire, une injonction est faite aux Salinas de fermer tout de suite.

Je demanderai de proroger, puisque nous étions très heureux de cela. Le problème est qu'il y a eu un nouveau jugement, récent, auquel - malheureusement - les intéressés ne se sont pas rendus. Je ne sais pas comment nous pourrions sauver la situation. Je souhaitais qu'ils fassent partie des prorogations collectives d'un an, mais là, je ne sais pas si, contre l'évidence... Bref !

Deuxième chose, j'ai demandé à mon adjoint à la sécurité et à son directeur de bien faire comprendre à chacun qu'un établissement de plage, eut-il un restaurant, n'est pas une boîte de nuit, et je souhaite qu'un contrôle très strict soit fait, notamment sur certains que je ne citerai pas. En effet, on ne peut pas confondre les genres et créer d'éventuels problèmes.

GARAGE SAINT GERVAIS – Fourrière Automobile

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous avons déjà parlé des parkings, et je ne pense pas qu'il y ait grand-chose à dire sur la fourrière.

M. GELY : Cela peut peut-être intéresser notre nouveau public.

En 2015, nous avons fait mettre en fourrière 564 véhicules, y compris les deux roues, contre 727 l'année précédente. Je ne sais pas si cette baisse a une signification particulière sur l'efficacité de la police municipale.

En ce qui concerne la destruction, 15 véhicules ont été détruits, contre 141 en 2014. Là aussi, il s'agit d'une baisse importante.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il est intéressant que tu dises cela devant notre public et nos collègues, parce qu'il y a toujours des interprétations, et ce qui est intéressant en démocratie, c'est lorsqu'il y a un débat. L'un dira : « L'efficacité de notre action a réduit les besoins, et nous sommes passés de 141 destructions à 15. Bravo ! », et l'autre répondra : « Mais pas du tout, c'est parce que vous êtes devenus laxistes et ne faites plus rien. » Je ne dis pas que la vérité est entre les deux ; en tout cas, les services font leur travail, et je n'interpréterai pas d'une façon ou d'une autre.

M. GELY : J'ajouterai juste un chiffre : en 2015, ces mises en fourrière ont représenté un coût de 32 340 € pour la Ville. En effet, il faut rémunérer le garage Saint Gervais qui s'occupe de cette mise en fourrière et à qui l'on confie les véhicules.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Voilà, il s'agissait d'un tour d'horizon, mais nous l'avons fait différemment lors de la commission de délégations de service public.

DELIBERATION NE DONNANT PAS LIEU A UN VOTE

QUESTIONS ORALES

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous avons une question de Madame DEL PERUGIA, concernant l'habitat participatif :

« Monsieur le Maire, nous l'avons évoqué à plusieurs reprises lors de différents conseils municipaux : il est plus que temps pour la commune d'avoir la volonté politique d'expérimenter d'autres formes de vivre ensemble et de production du logement. »

Une dynamique habitante a été identifiée sur Hyères et s'est exprimée dans le cadre de l'enquête publique concernant le PLU, PLU où l'on ne trouve nulle trace de l'innovation sociale de l'Habitat Participatif qui a pourtant été reconnue par l'inscription d'un article dédié dans le cadre de la loi ALUR, adoptée définitivement le 24 Mars 2014. Mais il n'y a pas trace non plus de la notion d'éco-quartier dans le PLU, et pourtant vous nous avez demandé dernièrement de vous permettre d'en signer la Charte. Nous sommes donc en droit d'espérer que les lignes bougent et que l'Habitat Participatif trouve enfin sa place dans notre ville.

Parce que "l'habitat participatif permet à des groupes de citoyens de concevoir, créer et gérer leur habitat collectivement, pour mieux répondre à leurs besoins, en cohérence avec leurs moyens et leurs aspirations, en particulier en matière de vie sociale et d'écologie. Ce mode de production de l'habitat est ouvert à toutes et à tous, de tout âge, tout niveau de ressources, tout milieu social, toute activité... Les volontaires constituent un groupe qui se fédère autour d'un projet de vie et de relations de voisinage en élaborant son programme : organisation des logements privatifs, espaces communs partagés intérieurs et extérieurs. Les futurs habitants définissent aussi leurs souhaits architecturaux et leur capacité de financement. Ils se réapproprient ainsi les décisions et responsabilités de l'acte de construire ou de rénover, d'adapter et d'entretenir leur lieu de vie, leur habitat."

Nous avons identifié lors de la signature d'un contrat tripartite ente la commune d'Hyères, TPM et EPF PACA en ce début d'année 2016, concernant le programme Le Massillon, la possibilité de mettre en oeuvre l'Habitat Participatif pour les 72 logements en accession libre. Il est d'ailleurs prévu dans le contrat qu'un cahier des charges de consultation soit établi en partenariat avec l'EPCI et la commune de Hyères. La commune est donc en mesure d'exprimer sa volonté d'innover dans la production du logement afin de permettre une expérience citoyenne du mieux vivre ensemble. C'est aussi la vocation de l'EPF PACA que de faciliter l'accès au foncier et d'impulser ce type de projet. Toutes les conditions nous semblent donc réunies pour une telle expérience dans le programme Le Massillon.

Monsieur le Député-Maire, pouvez-vous nous dire si votre réflexion sur ce sujet a évolué de façon positive et si, avec la volonté de concevoir des éco-quartiers, notre belle ville va aussi s'engager dans la démarche de l'Habitat Participatif, avec une première expérience dans le programme Le Massillon ? »

Mme DEL PERUGIA : Nous en avons déjà parlé, l'habitat participatif pourrait trouver sa place à Hyères, et il nous semble que le programme Massillon est, pour nous, une opportunité de faire cette expérience.

Dans le cadre du PLU, on a vu qu'il y avait une véritable demande citoyenne pour ce type d'habitat. Comme votre esprit a évolué en faveur des éco-quartiers...

M. LE DEPUTE-MAIRE : Vous voyez que l'on évolue à tout âge. Certaines personnes sont figées et conservatrices, et d'autres progressent. De temps en temps, vous pouvez faire le chemin dans l'autre sens ! Je plaisante.

Mme DEL PERUGIA : Il faut évoluer vers la modernité - vous le dites vous-même. Aujourd'hui, la modernité est dans cette nouvelle façon d'habiter la ville.

Ma question était : y avez-vous réfléchi et, aujourd'hui, quelle est votre position ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Monsieur CARRASSAN vous répond.

M. CARRASSAN : Monsieur le Maire, mes chers collègues, effectivement, vous étiez déjà intervenue sur cette question le 19 février et vous invitiez le Maire et nous-mêmes à devenir « fous » en nous dirigeant vers cette hypothèse de l'habitat participatif. C'est dans le compte rendu de la séance : « *Soyons fous* », disiez-vous.

Je ne sais pas si nous le serons, mais en tout cas, je note que vous faites référence à la loi ALUR, pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové. Le génie de cet acronyme est de renvoyer, phonétiquement, à un très joli mot de la langue française, très positif : le mot « allure ». Je ne sais pas si cette loi en a - j'y vois beaucoup de bureaucratie et un peu d'idéologie -, mais le génie de l'acronyme est de nous le faire escamoter.

Voici ce que dit la loi ALUR, dans son article L 200-1, à propos de l'habitat participatif :

« L'habitat participatif est une démarche citoyenne qui permet à des personnes physiques de s'associer, le cas échéant avec des personnes morales, afin de participer à la définition et à la conception de leurs logements et des espaces destinés à un usage commun, de construire ou d'acquérir un ou plusieurs immeubles destinés à leur habitation et, le cas échéant, d'assurer la gestion ultérieure des immeubles construits ou acquis. »

M. LE DEPUTE-MAIRE : Parle-t-on du Phalanstère ?

M. CARRASSAN : Bien sûr, on peut penser à Fourier et à ses utopies.

Ce que j'observe là, c'est que pour parvenir à l'habitat participatif, pour aller dans le sens de cette proposition, les conditions qui doivent être remplies me paraissent lourdes, très sérieuses, et ne sont pas du ressort de la commune.

D'abord, il faut que des personnes physiques s'associent : « des personnes physiques », c'est assez simple, mais qui « s'associent », cela l'est déjà moins.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Et ce, de façon durable.

M. CARRASSAN : En effet, s'il s'agit de vivre ensemble, elles doivent s'entendre. Cette condition me paraît assez délicate.

Admettons que des personnes physiques s'entendent : elles se feront connaître auprès du maire, mais elles doivent être accompagnées d'un bailleur qui permettra d'aller dans le sens d'une réalisation de leurs logements. C'est donc la deuxième condition.

Il faut également un terrain ou une propriété quelque part.

Mme DEL PERUGIA : Le Massillon !

M. CARRASSAN : Voilà les conditions qui doivent être remplies ; fondamentalement, ce n'est pas à la commune de les remplir.

Si une demande sérieuse nous parvient, si elle est proposée au maire dans des conditions intéressantes, bien entendu, cela sera étudié. Toutefois, on ne peut pas s'en tenir au simple stade de l'intention : il faut examiner la chose avec le souci de la réalité.

Nous ne fermons pas la porte, nous ne disons pas « non », mais nous posons les conditions et sommes lucides vis-à-vis de la difficulté de les réaliser.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Merci beaucoup.

Le Conseil municipal, dans sa forme stricte, est donc achevé. Nous faisons une petite interruption, puis nous passerons aux questions d'actualité. Je vous remercie.

M. KBAIER : Monsieur le Maire, comme nous vous l'avions dit lors du deuxième Conseil municipal, notre groupe ne participera pas aux questions d'actualité.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Très bien.

(La séance, suspendue à 10 h 14, reprend à 10 h 26.)

M. LE DEPUTE-MAIRE : Mesdames et messieurs, si vous le voulez bien, nous reprenons.

Je voudrais m'adresser, un instant, aux étudiants présents. Vous avez entendu parler de la loi NOTRe, mais vous ne la connaissez peut-être pas bien. Il s'agit d'une loi qui va dans la direction incontournable consistant à aller vers davantage de mutualisation.

Vous savez que la France est la terre des communes - 36 000 communes, quand il y en a 5 000 ou 6 000 en Allemagne - et, toutes sensibilités confondues, depuis Monsieur Chevènement jusqu'à aujourd'hui, en passant par les gouvernements de sensibilités différentes, il y a eu une volonté d'aller vers davantage d'intégration, de complémentarité et d'addition afin de faire jouer les économies d'échelle.

Par exemple, il s'agit de faire en sorte qu'il n'y ait pas la volonté pour La Crau, Carqueiranne et Hyères d'avoir une salle des fêtes, et d'en faire trois, à côté l'une de l'autre, qui ne seront pas utilisées : pourquoi ne pas se regrouper pour faire une salle des fêtes bien placée que les trois peuvent utiliser ? Voilà en quoi consiste la tendance très forte de la société française et de l'organisation du territoire.

La loi NOTRe participe de cette évolution et a décidé, sur trois ou quatre sujets, d'aller vers davantage d'intégration :

- le tourisme, dont nous avons parlé : vous l'avez vu, on passe d'approches ponctuelles à une approche plus globale avec un EPIC désormais communautaire ;
- les déchets, pour lesquels chacun avait sa politique de collecte : désormais, une approche plus globale sera instaurée ;
- l'assainissement, qui est passé aux communautés ;
- et l'eau, qui finira par y passer.

Il y a donc tout un ensemble de sujets qui étaient directement traités par les communes et qui passent à l'échelon supérieur, dans la gestion de la Communauté d'agglomération. Voilà en quoi consiste la philosophie de la loi NOTRe.

La difficulté est que les communes ne sont pas homogènes : il y a des communes comme celle d'Hyères, qui fait 13 200 hectares, avec des territoires immenses, et d'autres qui sont beaucoup plus concentrées. Par exemple, la commune de Bandol - qui n'est pas dans TPM - fait 800 hectares : vous comprenez bien que les problèmes sont différents en termes de collecte, d'assainissement ou de tout ce que vous voudrez.

Lorsque l'on fait ces transferts, la difficulté est d'avoir la volonté du global, mais sans oublier le local. C'est la raison pour laquelle il y a de nombreux débats dans les transferts, à la fois des hommes et des missions, afin qu'aucune injustice ne soit créée pour des territoires de natures différentes.

Je voulais vous résumer l'idée. Je ne sais pas si j'ai été clair ; si je ne l'ai pas été, je serai absous par les citoyens et sanctionné par les étudiants.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

M. LE DEPUTE-MAIRE : Dans cette commune, nous avons créé ce que nous appelons des « questions d'actualité ». Il s'agissait d'une volonté de davantage de démocratie locale. À un moment, j'avais été l'auteur d'un rapport au Président de la République sur ce sujet qui, d'ailleurs, avait un peu essaimé. J'ai donc voulu qu'une fois par trimestre, comme c'est le cas à l'Assemblée nationale, la parole puisse être donnée aux différents groupes pour poser des questions d'actualité et que des réponses puissent être apportées par l'exécutif municipal.

C'est hors ordre du jour, mais cela vient le compléter tous les trois mois, pour plus de transparence et d'harmonie.

La première question, posée par Madame CHAMBOURLIER, concerne le tourisme.

Mme CHAMBOURLIER : Pour en revenir à l'information sur le tourisme, la question s'adresse à Michel DALMAS, adjoint au tourisme.

Comme nous le savons tous, le tourisme est un élément majeur de notre économie locale. En région PACA, il est apparu que la fréquentation touristique a été moins importante que les années précédentes. La saison touristique s'achevant, pouvez-vous nous indiquer les principaux enseignements de celle-ci et le bilan de cette saison sur Hyères ? Merci.

M. DALMAS : Effectivement, vous avez raison de rappeler que l'année 2016 a été très particulière en matière de tourisme. Vous savez qu'en France, le tourisme a été très impacté par les actions terroristes, à la fois à Paris et dans le sud, et cela s'est immédiatement traduit par une chute spectaculaire de la fréquentation touristique, notamment des étrangers.

Aujourd'hui, les chiffres dont nous disposons sont les suivants : à Paris, on estime que la fréquentation a baissé de 13 %, ce qui est énorme. En PACA également, l'attentat du 14 juillet à Nice a immédiatement été suivi d'une vague d'annulations. La fréquentation en PACA est estimée entre -5 % et -6 %. Cela vous donne une idée du paysage.

Dans ce contexte, on peut se réjouir du fait qu'à Hyères, nous avons très bien tiré notre épingle du jeu. Si l'on devait retenir un chiffre, c'est qu'à la fin de la saison, deux tiers des professionnels jugent que la fréquentation a été satisfaisante et stable, ce que les chiffres confirment. Quand on regarde les produits de la taxe de séjour, à fin septembre 2016 - parce qu'il y a des décalages de déclarations -, nous étions à 1 121 000 €, contre 1 224 000 € l'année dernière à la même époque. Vous voyez que c'est à peu près équivalent.

Le deuxième élément qu'il faut prendre en compte quand on regarde la saison touristique, c'est la météo et le calendrier des vacances. Évidemment, le tourisme y est très sensible, notamment hors saison. Nous avons bien démarré l'année, de janvier à mars. En revanche, les mois d'avril et mai ont été très mauvais, avec respectivement -9 % et -18 % par rapport à l'année dernière. En effet, les ponts étaient très bien échelonnés, à l'inverse de cette année où, de plus, la météo a été très mauvaise en mai. Chez nous, l'impact est direct.

Après cela, l'été a été bon : les mois de juin et juillet ont été bons, le mois août a été stable, et la fin de saison a été très bonne - jusqu'à maintenant, d'ailleurs -, ce qui a compensé le printemps un peu mauvais.

Finalement, la saison a été bonne, voire très bonne compte tenu du contexte. Cela ne signifie pas qu'il faut s'endormir sous les palmiers : il faut rester vigilant parce que la situation est évolutive et, dans ce paysage, il est surtout important de rester mobile et réactif. En effet, on voit bien que, lorsque des événements de type terroriste ou météorologique se produisent, on ne réserve plus les vacances d'été trois mois à l'avance ; ce n'est plus du tout cela. 70 % des réservations touristiques se font sur les réseaux.

Il y a donc une très grande volatilité et souplesse, ce qui appelle une belle mobilisation de notre part. Vous l'avez réussie et, pour rebondir sur ce que nous disions tout à l'heure, nous ferons encore mieux parce que nous sommes plus nombreux, donc plus intelligents et avec davantage de ressources.

Je rappelle qu'il y a eu 1 800 000 nuitées marchandes, et à peu près autant de nuitées privées puisque vous savez que le nombre de personnes ayant une résidence secondaire ou étant hébergées par la famille est à peu près équivalent.

Hyères confirme donc sa place parmi les très grandes destinations touristiques de la Méditerranée et en France.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Merci beaucoup.

La deuxième question est posée par Monsieur SEEMULLER, pour le groupe Agir pour Hyères.

« Monsieur le Maire, selon les informations dont nous disposons, la cyber base du centre social Massillon vit ses derniers jours, et ce par manque de financement. Nous le regrettons vivement. Cette cyber base permettait à ses nombreux utilisateurs, jeunes et anciens, de se familiariser avec Internet et les multiples applications numériques dont chacun a de plus en plus besoin dans sa vie quotidienne et professionnelle. Elle évitait un achat et un abonnement onéreux pour des budgets très modestes.

Heureusement, la médiathèque d'Hyères propose un service de ce type. De nombreux utilisateurs de la cyber base Massillon ont été amenés à se tourner vers ce service municipal. Cependant, pour pouvoir utiliser le service numérique de la médiathèque, il faut être adhérent de celle-ci. Cette adhésion est gratuite pour un jeune de moins de 26 ans et pour les bénéficiaires de minima sociaux ; par contre, elle est payante pour un adulte résidant à Hyères, exception faite pour l'accès au Web pendant une heure. Ce que vous comprendrez aisément, c'est que personne n'est fier d'être pauvre, et j'ai pu observer que certains utilisateurs de la cyber base de Massillon ont renoncé à s'inscrire à la Médiathèque. C'est une vraie difficulté. Pour permettre à tous de profiter de ce service, pourquoi ne pas rendre l'accès de la Médiathèque gratuite pour les Hyérois ?

Ne nous accusez pas, ce faisant, d'une proposition démagogique. Vous devez savoir - sinon, nous sommes heureux de vous l'apprendre - que le candidat que vous soutenez à la primaire de la droite, M. Alain Juppé, en tant que maire de Bordeaux, a mis en place la gratuité des médiathèques de sa ville à dater du 18 octobre 2015. Les médiathèques de Bordeaux comptaient 32 000 adhérents en 2014 ; elles en sont à 41 000 aujourd'hui, soit déjà une augmentation de 28 %, dont la plupart le sont pour la première fois. C'est aussi le cas plus près de chez nous, dans la commune de la Garde. C'est chaque fois, un formidable succès qui devrait vous conforter dans une démarche similaire.

Une Médiathèque gratuite, voilà un geste politique fort dans une période dominée par les marchands de peur. Elle rendrait la culture accessible à tous et favoriserait une réduction de l'inégalité que constitue entre les générations la "fracture numérique". »

M. SEEMULLER : En novembre 1848, Victor Hugo disait : « Qui ouvre une école ferme une prison. » Il s'agit donc des vertus de la culture et de l'éducation dans une société chahutée.

Tout à l'heure, nous avons parlé des contrats de ville, et il nous apparaît que la médiathèque peut être un formidable vecteur d'ouverture, ce qu'elle n'est pas loin d'être. En effet, son accessibilité est en partie gratuite, sous certaines conditions, notamment de rémunération, et les jeunes de moins de 26 ans bénéficient d'une heure d'accès Internet gratuite.

Notre idée est née d'une étude de ce qui se pratique en matière de médiathèque, notamment à Bordeaux. Le maire de Bordeaux, que vous connaissez, a rendu sa médiathèque gratuite, ce qui a conduit à une augmentation très significative de 28 % du nombre d'adhérents.

Notre proposition est donc la suivante : une médiathèque gratuite n'est-elle pas le geste politique fort qui accompagnera cette volonté de ramener ces populations, éloignées de la culture et du savoir, dans des lieux qui permettront de poser les bonnes questions, d'apprendre, de comprendre et, bien sûr, de casser ces ruptures qu'il peut y avoir entre les uns et les autres, selon les revenus, dans l'accès à ce qui est universel, à savoir la culture et la connaissance ?

M. CARRASSAN : Mon cher collègue, merci de prendre Alain Juppé pour modèle...

M. SEEMULLER : C'est un exemple !

M. CARRASSAN : ...Et de le proposer afin de réfléchir à la gratuité de la médiathèque.

Merci également de citer Victor Hugo. Il est probable qu'il ait dit cela, et c'est un postulat auquel on ne peut qu'adhérer, mais la réalité est très loin de ce vœu qu'il exprimât. Celui de Condorcet, « *La liberté est impossible à l'ignorant* », est quelque chose de plus fondamentalement vrai et que l'on peut ressentir plus immédiatement.

Cela étant, *quid* de la médiathèque d'Hyères ?

Il est vrai qu'elle est payante, mais cela ne signifie pas que son accès est réservé à ceux qui paient. En effet, toute payante qu'elle soit, la médiathèque d'Hyères reste ouverte à tout le monde. Autrement dit, si elle est payante, elle est aussi gratuite ; le paradoxe n'est qu'apparent, et je vais rentrer dans cette réalité.

Il y a toute cette problématique : la médiathèque est gratuite si l'on veut adhérer, mais on peut y aller sans y être inscrit. L'intérêt d'adhérer à la médiathèque est de pouvoir emprunter tous les documents qui sont à la disposition du public. Si l'on n'est pas adhérent, on peut consulter tous les documents gratuitement, mais on ne les emporte pas chez soi - c'est un point qu'il faut souligner.

Cela étant posé, l'adhésion à la médiathèque a des conditions. Elle est gratuite pour les moins de 26 ans, ceux qui sont touchés par les minima sociaux, ceux qui ne paient pas d'impôts et les chômeurs ; par les temps qui courent, cela fait beaucoup de monde. Bien sûr, le reste de la population est invité à payer. Il s'agit d'une participation symbolique dont le tarif est de 25 € pour les Hyérois et de 35 € pour les personnes extérieures à la commune.

Le fait d'être adhérent permet donc d'emprunter, mais également d'accéder aux 10 postes informatiques à la disposition du public. Les personnes non adhérentes peuvent également accéder aux postes informatiques, mais cela ne se fait pas dans les mêmes temps horaires : après avoir présenté sa carte d'identité, une personne non adhérente a devant elle une heure d'accès aux postes informatiques ; les adhérents ont deux heures devant eux. Bien entendu, ce n'est pas une heure une fois pour toutes, mais une heure chaque jour.

La jouissance de ce qu'offre la médiathèque est réellement ouverte avec une palette d'ouverture très large.

Cela étant, quels sont les résultats de la médiathèque ?

En 2016, presque à la fin de l'année, elle aura connu une fréquentation de 151 000 visites, soit une augmentation de 7 % par rapport à l'année dernière. Pour cette année, le nombre de prêts est de 315 000, en augmentation de 13 %, et les inscriptions sont arrivées à 8 000, soit une augmentation de 33 % par rapport à l'année dernière.

Autrement dit, la médiathèque se porte plutôt bien.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Rappelerez-vous le déficit ?

M. CARRASSAN : Je vais y venir, Monsieur le Maire.

Toutefois, la situation n'est pas figée, et une réflexion est ouverte à la médiathèque. Elle est en pleine évolution, conformément aux usages des médiathèques à travers le monde aujourd'hui. Elles ne sont plus des cathédrales du savoir, comme on a pu le dire jadis : cela devient des lieux de vie. Un sociologue américain, Oldenburg, a conçu cette notion selon laquelle il y a trois lieux de vie pour les personnes : le foyer familial en général, le lieu de travail et la médiathèque.

La médiathèque de la ville d'Hyères doit devenir, elle aussi, un lieu de vie ; évidemment, cela n'implique pas qu'elle renoncera à tous les documents relatifs à l'information et au savoir.

Cette réflexion porte sur le coût de la médiathèque. Toutes les médiathèques coûtent de l'argent, aucune n'est bénéficiaire - ce n'est pas une entreprise commerciale. Il s'agit fondamentalement d'un coût de personnel, à 80 % ou 90 %. La médiathèque d'Hyères emploie 44 personnes, et le coût du personnel est de l'ordre de 1,5 M€.

Le coût de fonctionnement, à savoir principalement le renouvellement des documents, est beaucoup plus faible, de l'ordre de 150 000 €. La Ville d'Hyères est un peu au-dessus de la moyenne nationale, concernant les villes de 40 000 à 60 000 habitants.

D'une certaine manière, c'est le prix de la culture, comme toutes les choses auxquelles la commune s'adonne ont un prix, que soit le sport, le scolaire, le social, etc. La discussion ne porte pas sur ce point. Néanmoins, la gratuité de la médiathèque ne peut pas se concevoir en relation avec cette donnée-là. Les recettes procurées par les inscriptions à la médiathèque sont symboliques. Il s'agit de personnes qui acceptent d'entrer dans son action et de participer.

Ce n'est pas avec ces recettes que nous arriverons à un équilibre, que nous n'obtiendrons jamais, et ce n'est pas le but. Toutefois, il faut être conscient de tout cela et des efforts que la médiathèque demande à la Ville d'Hyères, que cette dernière produit volontiers puisqu'il s'agit d'un geste notable en faveur de la culture et du savoir, l'ignorance étant notre principale ennemie.

La situation n'est pas figée. Nous réfléchissons à une restructuration de la médiathèque et à des économies en matière de robotisation pour ce qui concerne la gestion des prêts, avec cette notion d'un lieu de vie. En même temps, nous pourrions réfléchir à une gratuité possible mais, en tout cas, le fait que la médiathèque soit payante aujourd'hui ne pénalise personne. C'est un point notable : l'ouverture est entière à tous les Hyérois et aux personnes de l'extérieur. Cela dit, je vous remercie de vous y intéresser.

Intervention d'un élève dans le public : Je suis désolé, je voudrais juste faire une courte intervention.

Vous n'êtes pas sans savoir que la médiathèque est un lieu de culture absolument génial, avec un étage consacré à l'actualité, ce qui est très bien. C'est gratuit pour les moins de 26 ans, et je pense que l'adhésion est dérisoire pour les plus grands ; je pense même que cela crée une responsabilisation.

En revanche, je pense que l'on se pose la mauvaise question au niveau de la gratuité et qu'il faudrait plutôt se concentrer sur les horaires d'ouverture. En fermant à 18 h tous les soirs, évidemment, cela ferme l'accès à tous les lycéens qui finissent à 17 h ou 18 h et à toutes les personnes qui travaillent jusqu'à 18 h, soit tout de même une grande part de la population.

Au niveau des prix, il est vrai que ce serait très bien si c'était gratuit, mais je pense que la responsabilisation est nécessaire. En revanche, au niveau des horaires d'ouverture, je pense qu'il serait très bien que la médiathèque ferme plus tard. Ainsi, les étudiants et les personnes qui travaillent auraient le temps d'y venir plus souvent.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous travaillerons sur les horaires. Le lieu de vie permettra d'améliorer dans cette direction.

La troisième question, posée par Monsieur COLLET pour le groupe Hyères Bleu Marine, concerne l'urbanisation de la commune :

« Monsieur le Maire, l'urbanisation de la commune, au travers de nombreux programmes de constructions de logements, fait de plus en plus réagir les habitants des quartiers concernés, faisant valoir leurs oppositions aux projets décidés arbitrairement par la municipalité. Dernière réaction en date, celle du CIL du Pyanet concernant le projet des "Vignes Vierges" (80 logements) dans un environnement déjà largement densifié.

Face à toutes ces oppositions qui concernent plusieurs quartiers de notre commune et sans préjuger de ce que dira le rapport de l'enquête publique sur le PLU, serez-vous, Monsieur le Maire, disposé à infléchir votre politique d'urbanisation le moment venu, ou imposerez-vous votre volonté contre la volonté des Hyérois ?

Car afin de conserver son cadre et sa qualité de vie, notre commune a besoin de continuer de respirer. »

Parmi les choses que je veux commenter d'emblée, il y a le fait que l'on puisse penser qu'un maire a une volonté qui veut s'imposer à celle de ses citoyens qui l'élisent. Le fait de penser qu'un tel masochisme puisse être au pouvoir me paraît tellement original que ce commentaire me paraît déplacé.

Monsieur COLLET, je voudrais attirer votre attention sur le fait que nous ne faisons pas de la politique hors-sol : nous nous trouvons dans un cadre, des contraintes et des réglementations qu'il faut respecter, car si nous ne le faisons pas, la sanction est imminente.

Dans le cadre de la réforme du PLU, nous avons ce que l'on appelle un « porter à connaissance » de l'État, c'est-à-dire des obligations qui nous sont données par l'État. Pour satisfaire aux obligations de la loi ALUR, qui impose à toutes les communes de France, quelles qu'elles soient, d'avoir 25 % de logements sociaux sur leur territoire - nous en avons 12 -, on nous impose donc, pendant la durée du futur PLU qui est de 10 ou 15 ans, de construire 3 400 logements sociaux supplémentaires - le chiffre est écrit par l'État.

Vous comprenez bien que l'on ne peut pas construire que des logements sociaux, parce que le prix des terrains est tel qu'il faut l'amortir sur du logement libre et que cela reviendrait à créer des cités de logements sociaux, ce que nous ne voulons pas car nous adhérons à la mixité sociale.

3 500 logements sociaux, cela impose de faire environ 10 000 logements, dont 35 % seraient sociaux. C'est une contrainte. Ceux qui l'ignorent ne savent pas que la Préfecture peut annuler le PLU, déférer au tribunal administratif et même aller plus loin si nous n'obtempérons pas, c'est-à-dire prendre le pouvoir de l'urbanisme. À ce moment-là, c'est le préfet qui applique la politique de l'État, et il ne le fait pas avec le dos de la cuillère - si vous permettez l'expression -, mais « tartine » où il le souhaite. C'était une première observation.

Deuxième observation - ce n'est pas une menace, mais une réalité : à terme, nous évoluerons sans doute vers le statut de métropole. Quand ce statut est déclaré, le PLU est défini par la métropole. Vous comprenez bien que lorsque l'on est sur un ensemble plus vaste, avec plus d'anonymat dans la décision, les intérêts d'une commune particulière, en l'occurrence Hyères, sont moins bien respectés.

Voilà quelles sont les contraintes, Monsieur COLLET. Le fait de les ignorer est soit de l'ignorance - je m'en excuse -, soit la volonté de faire un peu de politique politicienne. En effet, la contrainte s'impose à tout le monde, que l'on soit de droite, de gauche, du milieu ou d'ailleurs.

Je voudrais souligner une deuxième réalité. Vous dites qu'il ne faut pas densifier dans les parties les plus urbaines, par exemple au Pyanet, rue Barbesant, etc. Mais alors où ? En terres agricoles ? Dans les espaces naturels ? C'est interdit. Si l'on n'urbanise pas à l'endroit qui est déjà urbain, on ne peut pas le faire, et vous seriez le premier - mais vous le ferez de toute façon, puisqu'une contradiction n'est pas un inconvénient - à vous opposer à des ouvertures d'urbanisation en terres qui, aujourd'hui, ne sont pas urbanisables et qui le deviendraient en passant d'agricoles à urbaines. Il faut bien mettre les choses quelque part.

Nous avons une difficulté supplémentaire : nous sommes dans une ville où l'on ne peut pas refaire la ville sur la ville, comme la loi ALUR le suggère, c'est-à-dire raser des quartiers entiers et, en lieu et place de ce qui est, monter des immeubles et mettre du monde. Nous avons un village médiéval qu'il faut conserver, à la fois pour des raisons éthiques et d'identité, mais également par l'obligation que l'architecte des Bâtiments de France et ce que l'on appelle l'AVAP nous ont faite, à savoir de respecter le patrimoine et l'environnement.

Ensuite, lorsque l'on descend, on a toutes les avenues victoriennes : vous êtes sur l'avenue Clotis, puis l'église anglicane... Tout ce quartier-là doit être préservé parce qu'il fait partie de l'identité d'Hyères. Puis, quand on descend encore, on se retrouve dans un habitat qui ne peut que très difficilement être augmenté puisque ce sont des immeubles. Bien entendu, on peut décider de supprimer un immeuble de cinq étages pour en faire un de huit, mais vous reconnaîtrez que ce n'est pas très opportun.

Dans cette commune, nous sommes véritablement coincés et, tout en tenant compte de la périphérie et de l'environnement, il est naturel de privilégier les zones déjà urbanisables pour réaliser des opérations, par exemple les Rougières ou la Crestade Demi-lune.

J'ajoute que parfois, les choses nous échappent : quand on évoque le problème des Bosquets, ce terrain appartient au Logis familial varois, et pour tout pétitionnaire propriétaire sur un terrain urbanisable dans une commune, s'il dépose un permis conforme aux règles, ce sera accepté. À ce moment-là, tout ce que nous pouvons faire est d'essayer d'inciter à la meilleure intégration, à la meilleure architecture, de préserver les espaces verts et les zones de circulation douces, etc. Voilà la réalité.

Je crois qu'il n'est pas convenable - ce n'est pas à vous que je m'adresse -, dans la réflexion que l'on fait, d'avoir une attitude qui nie les problèmes qui se posent. Je lis « *Infléchir votre politique d'urbanisation* », mais ma politique d'urbanisation est terriblement sous contrainte. Vous qui êtes étudiants en sciences économiques, vous faites de la maximisation sous contrainte.

C'est la définition de l'économie : c'est l'optimisation, la maximisation sous contrainte, et non pas la maximisation en ignorant les contraintes. C'est fondamental. Quand je lis « *Votre volonté contre la volonté des Hyérois* », c'est une traduction politicienne de l'erreur initiale d'appréciation qui n'est pas très élégante.

Les réalités sont celles-là, elles sont incontestables, et il serait cruel que certains qui les ignorent soient un jour aux responsabilités parce qu'ensuite, si l'on n'obtempère pas, on est mis en carence - c'est un détail que j'ai oublié de signaler. La carence signifie que les 700 000 € que nous devons déjà par insuffisance peuvent être multipliés par trois, quatre ou cinq, et nous avons un Premier ministre qui suggère que ce soit encore augmenté. À ce moment-là, les mêmes personnes qui nous auraient mis en carence par leurs décisions diraient : « C'est un scandale d'augmenter les impôts. » Comment fait-on si, demain, on a 10 points d'impôt de pénalité ? Ce n'est pas du rêve, des villes sont en carence ou l'ont été : c'est le cas de La Crau, Carqueiranne, Six-Fours et La Valette. Ce n'est pas de l'utopie, mais une réalité.

Je crois donc qu'il faut être responsable. Il faut préserver à tout prix l'identité de la ville : la totalité des espaces naturels sont maintenus, nous avons même augmenté le territoire agricole de 150 hectares, mais on ne doit pas renoncer à construire lorsque cela est nécessaire. J'ajoute que même si l'injonction de l'État n'était pas aussi pressante - je parle notamment aux nouvelles générations, jusqu'à 40 ou 45 ans -, il y en a un peu assez que lorsqu'ils veulent s'installer, la plupart d'entre eux vont à La Crau, Pierrefeu ou Carnoules parce que l'on ne trouve pas ici. Nous avons également la volonté de fixer sur le territoire une population ayant une forte vitalité, à savoir les jeunes actifs. Autrement, lorsqu'une ville comme la nôtre garde 56 000 habitants depuis 10 ou 15 ans, aujourd'hui, les 56 000 qu'il y avait ont 10 ans de plus ; et si l'on continue, dans 10 ans, ces mêmes 56 000 auront 10 ans de plus qu'aujourd'hui. Regardez ce Conseil municipal, et vous imaginez que le programme proposé au Casino, décrit par Madame BERNARDINI, au lieu d'avoir des personnes que vous ne connaissez pas, la prochaine fois, comportera Damia, Édith Piaf ou Jean Bretonnière, c'est-à-dire ceux qui étaient dans l'Antiquité.

Il faut donc être responsable, et c'est ce que je voulais affirmer dans ma réponse.

La quatrième question, posée par Monsieur Sébastien FRATELLIA-GUIOL, concerne la prévention des risques.

M. FRATELLIA-GUIOL : Ma question s'adresse à Jean-Marc GÉLY, adjoint au Maire délégué à la sécurité.

Ces derniers jours, nous avons une nouvelle fois été placés en vigilance orange. De fortes averses se sont abattues sur la commune et le niveau des cours d'eau a rapidement augmenté.

Pour faire face à ces risques, la commune dispose d'un Plan communal de sauvegarde dont il serait intéressant que vous nous rappeliez le fonctionnement aujourd'hui.

Par ailleurs, le service Infrastructures et Systèmes numériques de la Ville d'Hyères a travaillé à la mise en place d'une application mobile dont l'objectif est d'informer la population en temps réel des risques.

Monsieur l'Adjoint au Maire, pouvez-vous nous expliquer le fonctionnement de l'ensemble de ce dispositif ?

M. GELY : Mes chers collègues, excusez-moi par avance car je serai peut-être un peu redondant, mais je profite de la présence de ce nouveau public pour revenir sur un certain nombre de détails concernant ce Plan communal de sauvegarde.

Je rappelle le contexte de la ville d'Hyères : elle est principalement soumise au risque d'inondation de deux cours d'eau (le Gapeau et le Roubaud) et de leurs affluents. La zone littorale de la commune peut également être exposée à un phénomène de surcote marine, surtout par vent d'est, qui représente un facteur aggravant lors des épisodes de crues.

De plus, des phénomènes significatifs de ruissellement urbain satureront fréquemment les capacités du réseau d'évacuation des eaux pluviales. Évidemment, ce réseau a été conçu dans une période antérieure et, maintenant, n'a pas toujours la capacité d'absorber les phénomènes de pluie.

Le Plan communal de sauvegarde (PCS) est obligatoire pour les villes dotées d'un Plan de prévention des risques (PPR), ce qui est le cas pour la commune. Ce document est arrêté par Monsieur le Maire.

Le PCS permet d'anticiper les risques afin de sauvegarder les vies humaines, de réduire les atteintes aux biens et de protéger l'environnement. Il définit les risques présents sur le territoire communal et, surtout, une organisation municipale fonctionnelle et réactive. En effet, une fois que ce plan est défini, encore faut-il le mettre en place.

Ce PCS a un outil majeur : la cellule de crise.

Cette cellule de crise communale, qui est l'organe opérationnel de la Ville en cas d'évènement grave, est implantée dans les locaux de la délégation Prévention sécurité, au premier étage de l'Hôtel de Police, sur le boulevard Gambetta. Elle est dotée des équipements de communication et du matériel nécessaire au bon déroulement d'une gestion de crise. Elle est déclenchée lors d'une vigilance météorologique impactant le territoire communal afin d'anticiper les actions à réaliser, ou lors d'un évènement grave soudain tel qu'un accident industriel, un plan Orsec, des transports de matières dangereuses, etc.

La cellule de crise, via son poste de commandement communal, a pour mission de :

- coordonner tous les moyens (communaux, intercommunaux, associatifs) ;
- centraliser et répercuter toutes les informations utiles (Préfecture, population et partenaires institutionnels) ;
- accompagner au plus près la population (assurances, relogements, soutien technique) ;
- piloter les plans d'action de lutte contre les inondations (hermétisation des voiries, nettoyage ciblé du réseau pluvial).

Quels sont les outils dont cette cellule de crise dispose ?

Le premier outil est Predict Services. Cette société propose à la commune un service innovant d'aide à la décision en matière de gestion du risque d'inondation. Cet outil est disponible 24 heures sur 24, sept jours sur sept, et permet d'évaluer et de suivre, en temps réel, la situation hydrologique sur des zones précises de la ville. C'est extrêmement spectaculaire ; un jour, nous vous proposerons peut-être de venir le voir lorsqu'il est en fonction. Cela se présente sous la forme d'un très grand écran sur lequel on peut voir la situation météorologique de la région en temps réel : on voit parfaitement les déplacements nuageux, et c'est extrêmement utile à la cellule de crise.

Ce service nous permet de consulter, via un accès Internet, un plan d'action sur le territoire communal, la situation météorologique actualisée sur les zones sensibles et des documents d'aide à la décision.

Lors d'une gestion de crise, la vigie de la société est disponible 24 heures sur 24 afin d'aider le poste de commandement communal dans ses prises de décisions opérationnelles. Cette cellule fonctionne jour et nuit, ce qui entraîne une présence de nuit qui est difficile pour les responsables et les personnes qui s'en occupent, mais qui permet de surveiller la situation et d'informer la population, si nécessaire, des dangers qui peuvent subvenir.

Un autre outil extrêmement spectaculaire : les sondes de surveillance du Gapeau.

Afin d'anticiper, dans les meilleurs délais, les phénomènes de crue du Gapeau et du Réal Martin, les membres de la cellule de crise communale utilisent le service Vigicrues pendant toute la durée de l'évènement. Ce service permet de connaître le niveau du Gapeau en amont (Solliès-Pont et les bassins versants) jusqu'à l'embouchure, au moyen de sondes disposées sur le fleuve.

Il est à noter que la commune a installé sa propre sonde afin d'avoir un point de concordance avec les données du service de Prévision des crues.

Une caméra de surveillance du Gapeau a été installée en 2011. La cellule de crise a donc une vision en temps réel du Gapeau, de sa hauteur et de l'élévation de son niveau, ce qui nous permet de réagir très rapidement. Ce matériel est disposé en face du point de déversement du fleuve, permettant ainsi une vigilance accrue sur cet endroit.

La commune s'est également équipée d'un système automatisé de gestion d'alertes et d'informations à la population auprès de la société GEDICOM.

Cette solution (TELEALERTE) est composée de deux services :

- une solution d'alerte multimédia grâce à des listes prédéfinies de contacts de la population (par téléphones fixes et portables, SMS, mail) ;
- une solution complémentaire cartographique qui permet de prévenir des personnes non listées (choix par zones géographiques).

J'en arrive à l'application « Hyères Risques ».

Le service Infrastructures et Systèmes Numériques de la municipalité, qui fait preuve d'une compétence remarquable, a mis au point cette application. Conformément aux directives de l'État, elle permet au citoyen d'être acteur de sa sécurité lors d'un évènement grave sur le territoire communal.

Je ne vais pas plus loin sur ce sujet car nous avons prévu une présentation de cette application aux CIL, le lundi 5 décembre, à 17 h 00, dans l'amphithéâtre de la médiathèque.

M. LE DEPUTE-MAIRE : L'entrée sera gratuite !

M. GELY : Une fois que vous avez enregistré cette application, cela vous permet de consulter tous les éléments que je viens de passer en revue.

Excusez-moi d'avoir été un peu long, mais je pense que c'est important.

M. LE DEPUTE-MAIRE : D'autant plus que nous venons de connaître un épisode important, et nous étions directement concernés.

La question suivante, posée par Monsieur COLLET pour le groupe Hyères Bleu Marine, concerne les nuisances sonores.

M. COLLET : Monsieur le Maire, voici la seconde question, en espérant, cette fois, ne pas être désagréable avec vous ; si je l'ai été lors de la première, ce n'était pas l'objectif et vous m'en voyez désolé.

Alors que de nombreux Hyérois s'insurgent de plus en plus contre l'augmentation des nuisances sonores liées à la circulation des deux roues en ville, seriez-vous, Monsieur le Maire, favorable à l'organisation d'une campagne de sensibilisation et de prévention sur ce problème qui perturbe le quotidien de nos concitoyens, considérant que cette action avait déjà été expérimentée par le passé avec de bons résultats, sous l'impulsion d'une association locale, et à engager, à l'issue, des actions plus dissuasives afin que les Hyérois retrouvent une légitime tranquillité ?

Je rappelle que cette question n'a pas tirée du chapeau : elle fait l'objet de constats et de retours d'un certain nombre de Hyérois.

Nous enchaînons avec un autre sujet de voie publique, qui fait également beaucoup réagir, concernant la circulation des bus sur notre commune, sans qu'il ne soit question de remettre en cause leur présence et le service rendu, bien évidemment. Néanmoins, la circulation de ces bus génère des perturbations sur lesquelles il nous semble nécessaire de réfléchir afin d'y apporter des réponses et des solutions (embouteillages, insécurité sur la voie publique...). Je citerai juste un exemple : dans le secteur du Golf Hôtel, on vit parfois des situations effroyables en termes de bouchons, sécurité, etc.

Deux actions prioritaires devraient s'inscrire dans le cadre du PLU/PDU :

- 1) un réaménagement des aires d'arrêt dédiées aux bus afin de ne pas bloquer la circulation ;
- 2) un remplacement des moyens de transports actuels en limitant leur gabarit, considérant qu'ils ne sont plus adaptés à l'augmentation du flux général de la circulation en zone urbaine, tout en constatant un taux de remplissage rarement optimum.

Pourriez-vous, Monsieur le Maire, nous donner votre avis et votre réflexion sur ce sujet ?

M. GELY : Concernant les nuisances sonores, cher collègue, vous savez bien que dans nos réunions avec les CIL, nous sommes régulièrement interrogés sur ce problème des nuisances sonores, en particulier sur la circulation des deux-roues. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé à la police municipale de renforcer, de manière prioritaire, la répression concernant les atteintes à l'environnement dont ces nuisances font partie. Au delà des nombreuses verbalisations et immobilisations de ces véhicules, les agents de la police municipale interviennent dans les établissements scolaires pour mener des campagnes de sensibilisation - je ne sais pas si cette classe en a déjà bénéficié.

Très prochainement, une opération sera mise en place conjointement avec la police nationale. Les motards des deux forces de police procéderont à l'interception de tous les deux-roues, et ceux-ci feront l'objet d'une vérification complète : documents administratifs, émission de bruit gênant et organes de sécurité.

Voilà l'actualité de ce que nous ferons, en attendant d'évoluer peut-être vers une solution que vous proposez.

En ce qui concerne le problème des bus, nous sommes tous conscients que la circulation des bus en centre-ville pose problème. Nous rencontrons régulièrement les prestataires de transport, Varlib et Mistral, et à la suite de nos demandes, ils ont invité les chauffeurs à couper le contact lorsqu'ils sont en régulation, ceci afin de limiter la pollution et les nuisances sonores. De plus, dès lors qu'un projet d'aménagement de voirie doit être réalisé, Monsieur le Député-Maire nous a demandé de privilégier les aires dédiées aux bus, plutôt que les arrêts sur chaussée, pour limiter l'impact sur la circulation. Ces aménagements ne pourront pas être réalisés partout, compte tenu des contraintes imposées par les largeurs de voirie.

Nous travaillons déjà, en collaboration avec nos partenaires, sur le dimensionnement des bus en fonction de la ligne empruntée. Nous sommes tout à fait conscients de l'incompatibilité de cette dimension avec certaines voies. Dès à présent, certaines lignes bénéficient de véhicules à gabarit réduit. Néanmoins, ce moyen de transport en commun de qualité nous paraît être le plus adapté pour les trajets urbains et périurbains. Quant au taux de remplissage des bus, il s'effectue tout au long du trajet sur la ligne, et il faut en tenir compte.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Merci beaucoup.

La dernière question, posée par Nathalie PEBEREL pour le groupe majoritaire, concerne le projet d'établissement hôtelier sur le port.

Mme PEBEREL : « *Monsieur le Maire, l'hôtel restaurant Les Voiliers a été exploité, jusqu'au 31 décembre 2015, sur une parcelle dont la commune est propriétaire sur le port d'Hyères.*

Afin d'améliorer l'image et l'attractivité du port, la municipalité a souhaité vendre le site en vue d'accueillir un nouvel immeuble à vocation hôtelière.

Le principe de la désaffectation et de la vente a été approuvé par délibérations de notre Conseil le 24 juin dernier.

Dès lors, la commune a engagé une consultation pour retenir le futur acquéreur. La date limite de remise des offres était fixée au 10 novembre 2016.

L'analyse des offres est actuellement en cours et une délibération sera présentée au Conseil municipal début 2017 pour approuver la vente au candidat retenu.

Monsieur le Maire, face aux rumeurs les plus folles qui circulent sur ce projet, pouvez-vous nous rappeler ce que prévoit précisément le cahier des charges ? »

M. LE DEPUTE-MAIRE : Vous avez dit beaucoup de choses, et je vous en remercie.

Un jury a été constitué. D'ailleurs, il intègre une personnalité de l'opposition - puisqu'il y a toujours cette préoccupation de transparence -, à savoir Monsieur KBAIER, du groupe le plus important des minorités.

J'ai également eu connaissance de tracts anonymes, sur le port, disant n'importe quoi, et je suis donc heureux de faire une mise au point. Par exemple, cela disait que l'hôtel allait englober la voilerie Russo, qu'il utilisait tout le terrain, qu'il était plus haut que les immeubles, etc.

Soyons clairs : cette réalisation se fait dans le cadre du projet de PLU qui lui donnera l'autorisation. L'hôtel ne sera pas plus haut, voire même un peu moins haut que l'ensemble de la barre de bâtiments située sur le port, qui est à 21 m en moyenne.

De l'autre côté de la route, là où il y a la voilerie Russo, je demanderai notamment de baisser ce qu'il y a au PLU, puisqu'il faut être en harmonie avec le R+1 de la base nautique, du Centre professionnel du nautisme et de la voilerie Russo. Il n'y aura donc que du R+1.

Nous sommes très attentifs - et ce sera noté au PLU - pour que la visibilité ne soit pas altérée par rapport à la situation actuelle : tout ce qui est aujourd'hui la partie terrasse des Voiliers ne sera pas bâtie, ou au minimum, en rez-de-chaussée, ce qui ne conduira pas à obérer la vue.

Dans le cahier des charges, nous avons souhaité, bien sûr, que ce soit un hôtel de bon niveau, mais qu'il ait également une capacité d'accueil du type résidence de tourisme, de telle façon que les compétitions de voile puissent trouver là une destination, même s'il peut y avoir des négociations de prix avec l'hôtel, par-delà la partie résidence de tourisme, puisqu'elles se déroulent généralement hors saison.

Voilà la réalité. Sept dossiers ont été retirés, et deux ont finalement été rendus. Le jury se réunira et retiendra la meilleure des solutions. Néanmoins, ce genre de tract anonyme qui circule - je ne veux pas savoir d'où cela vient, peu importe - ne constitue pas une bonne façon de procéder. D'ailleurs, les personnes qui le distribuent ont toute liberté de venir voir le cahier des charges en Mairie et de regarder le PLU ; ainsi, ils auront les réponses. Ce n'est pas ma conception de la politique.

Mesdames et Messieurs, merci beaucoup. Je remercie infiniment les jeunes qui ont eu la patience d'assister à ces débats jusqu'à maintenant. Je crois me faire l'interprète de mes collègues en disant que nous sommes très heureux que vous soyez là, et si une classe de terminale était présente à chaque fois, que ce soit Maintenant, Jean Aicard ou autre, nous ne pourrions que nous en réjouir.

Merci beaucoup.

(La séance est levée à 11 h 15.)



VILLE D'HYÈRES
LES PALMIERS